AGP/1989/M/2

RAPPORT

Rome,
Italie,
12-16 juin
1989

Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin

Trentième session

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Rapport de Réunion
No. AGP/1989/M/2

RAPPORT DE

LA TRENTIEME SESSION DU COMITE FAO DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

tenue à

Rome (Italie) du 12 au 16 juin 1989

Division de la production végétale et de la protection des plantes
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 1989

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	1
Bureau de la Session	2
Comité de rédaction	2
Nécrologie	3
Remerciements	3
PARTICIPANTS A LA SESSION	3
Délégués des Pays Membres de la FAO	3
Observateurs	8
Personnel de la FAO	9
Personnel du terrain	9
Consultants	10
ORDRE DU JOUR	10
RESUME DES DEBATS	11
La situation acridienne juin 1988 - juin 1989 et perspectives jusqu'en décembre 1989	11
Le criquet pèlerin	11
Généralités	11
Faits saillants	11
Perspectives jusqu'en décembre 1989	13
Criquet migrateur africain	14
Criquet nomade	14
Criquet brun	14
Criquet marocain	14
Criquet arboricole	14
Sauteriaux	14
Mesures de lutte entreprises par les pays et les organisations régionales	14
Aide fournie aux pays et aux organisations régionales	15
Examen du potentiel de lutte antiacridienne	16
La Force internationale d'intervention contre le criquet pèlerin	16
Projet à moyen terme pour la lutte préventive en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest	17
Situation des organisations et des commissions régionales	18
Recherche sur le criquet pèlerin	19
Formation	21
Fonds fiduciaire international 9161: contributions et dépenses	22
Questions diverses	22
Date et lieu de la prochaine Session	22

ANNEXES

I	Mandat du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin . .	23
II	Déclaration du représentant de l'Organisation météorologique mondiale	25
III	Superficies à traiter éventuellement en 1989 contre le criquet pèlerin	27
IV	Mesures de lutte entreprises par les pays, les organisations régionales et les donateurs	29
V	Assistance fournie aux pays et organisations regionales . .	33
VI	Potentiel de lutte antiacridienne, juin 1989	41
VII	Force internationale d'intervention	43
VIII	Situation des organisations et des commissions régionales anti-acridiennes	47
IX	Recherche sur le criquet pèlerin	53
X	Sommaire du rapport du Groupe consultatif FAO sur la recherche	55
XI	Applications de la télédétection	57
XII	Evaluation des retombées écologiques des mesures de lutte contre le criquet pèlerin	59
XIII	Propositions de recherches sur le criquet pèlerin appuyées par la France	61
XIV	Propositions de recherches sur le criquet pèlerin appuyées par la République fédérale d'Allemagne	63
XV	Propositions de recherches sur le criquet pèlerin appuyées par le Royaume Uni	65
XVI	Propositions de recherches sur le criquet pèlerin appuyées par les Etats-Unis d'Amérique	67
XVII	Formation	69
XVIII	Fonds fiduciaire international 9161: contributions et dépenses	71

INTRODUCTION

A sa vingt-neuvième session, tenue à Rome du 13 au 17 juin 1988, le comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin avait décidé que la prochaine session du Comité se tiendrait à Rome à une date qui serait déterminée par le Directeur général de la FAO.

Compte tenu de l'ampleur du fléau et de l'importance de l'aide fournie par la communauté internationale pour les campagnes antiacridiennes, on a jugé bon d'impliquer dans cette session particulière, en plus des Etats membres du Comité, les donateurs concernés.

Le Directeur général a donc invité les gouvernements suivants à participer à la trentième session.

Afghanistan
Algérie
Allemagne, République fédérale
Arabie Saoudite
Australie
Bahreïn
Belgique
Bénin
Bulgarie
Burkina Faso
Cameroun
Cap-Vert
Côte d'Ivoire
Djibouti
Egypte
Emirats arabes unis
Espagne
Etats-Unis d'Amérique
Ethiopie
Finlande
France
Gambie
Ghana
Grèce
Guinée
Inde
Iran, République islamique
Iraq
Israël
Italie
Japon
Jordanie
Kenya
Koweït
Liban
Libye
Mali
Mauritanie
Maroc
Niger
Nigéria
Norvège
Oman
Ouganda
Pakistan
Pays-bas
Portugal
Qatar
République centrafricaine
Royaume-uni
Sénégal
Sierra Leone
Somalie
Soudan
Suède
Suisse
Syrie
Tanzanie
Tchad
Togo
Tunisie
Turquie
Yémen, République arabe
Yémen, République démocratique et populaire

Il a aussi invité des représentants des organisations suivantes à participer comme observateurs: Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'est africain (OLCP-EA), Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV), Organisation internationale de lutte contre le criquet nomade en Afrique centrale et australe (IRLCO-CSA), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le

Fonds international pour le développement agricole (FIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque islamique de développement (BID), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le conseil phytosanitaire interafricain (CPI) de l'Organisation de l'Unité africaine.

La session a été ouverte par M. C.H. Bonte-Friedheim, Sous-Directeur général du Département de l'agriculture, qui au nom du Directeur général a souhaité la bienvenue à Rome aux participants, et leur a rappelé le mandat du Comité, créé en janvier 1955 (voir Annexe I). Il a passé en revue les faits les plus importants survenus depuis la session de l'année dernière: dans la région de l'ouest, des reproductions généralisées survenues en Afrique du Nord-Ouest, suivies par des invasions et des reproductions à grande échelle dans le Sahel ont rendu nécessaires de vastes opérations de lutte; d'importants vols échappés provenant du Sahel ont envahi le Maroc, le Sénégal et la Gambie; les vols échappés de ces deux derniers pays se sont joints aux populations du circuit du sud. Dans la région du centre, il y a eu de vastes opérations de lutte antiacridienne au Soudan et en Arabie saoudite. Par la suite, le nombre d'essaims a rapidement diminué dans toute la zone d'invasion et, en avril 1989, le fléau avait pratiquement disparu. Toutefois, un nombre d'essaims ont réapparu dans la zone soudano-guinéenne en mai; ils seront, avec les populations qui se sont formées au Sahara méridional, les principales cibles de la campagne qui, cette année, vise de mettre fin à ce fléau. Ceci exige une vigilance totale.

A cet égard, Monsieur Bonte-Friedheim a appelé l'attention sur les mesures que la FAO a prises, en coopération avec les organisations régionales, les Etats Membres et les divers donateurs pour surveiller de près la situation et il a remercié, au nom du Directeur général, tous les donateurs des efforts exceptionnels consentis pour cette campagne. Il a mentionné deux nouvelles activités importantes préparées par la FAO: le projet inter-régional pour la lutte préventive contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest et l'étude des priorités futures de la recherche. Il a également souligné que les pays concernés devraient participer davantage au financement des opérations de lutte, et a rappelé que les Etats Membres du Comité devraient de toute urgence payer leurs contributions au Fonds fiduciaire international pour la lutte contre le criquet pèlerin.

Le Représentant du Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, après avoir remercié de l'invitation à participer à la session, a annoncé que plusieurs mesures urgentes avaient été prises par l'OMM pour faire face au cycle d'invasion du criquet pèlerin. Sa déclaration figure en Annexe II.

Bureau de la Session

Président: M. Daouda Diagne (Sénégal).

Vice-Président: M. Mustafa Aliesh (Libye).

Comité de rédaction

Le Comité de rédaction est composé des délégués de: Algérie, OLCP-EA, Iran, Tchad, Maroc et Arabie saoudite. M. J. Roffey assume les fonctions de secrétaire technique.

Nécrologie

Le Comité a appris avec regret la mort soudaine de M. S. Moobola, directeur de l'IRLCO-CSA et de M. M.V. Venkatesh, ancien sous-directeur (lutte antiacridienne) en Inde. Il a également rendu un hommage particulier aux ressortissants américains qui ont perdu la vie lors de la campagne menée en Afrique de l'Ouest.

Remerciements

Le Président a remercié le Directeur général de la FAO, ainsi que M. Brader et le personnel de la FAO pour l'organisation de cette réunion, au cours de laquelle ont eu lieu de franches discussions. Il a également remercié les pays concernés et la communauté internationale des donateurs pour leur très précieuse collaboration, qui a permis de réduire très fortement ce fléau.

PARTICIPANTS A LA SESSION

DELEGUES DES PAYS MEMBRES DE LA FAO

Algérie

Abdelkader Benabdi
Directeur-général de l'INPV
Ministère de l'agriculture
12, avenue Pasteur
El Harrach
Alger
Algérie

Ramdane Kellou
C.E.S.-MA
Ministère de l'agriculture
Alger
Algérie

Allemagne, République fédérle

Brigitte Lindner
Scientific Secretary
ATSAF
Federal Ministry of Economic Cooperation
Hans-Bockler Str. 5
D-5300 Bonn 3
F.R. Germany

Stephan Krall
Locust Coordinator
GTZ
P.O. Box 5180
6236 Eschborn 1
F.R. Germany

Arabie Saoudite

Salem Bamofleh
Director General
Agricultural Research Centre
Ministry of Agriculture and Water
Jeddah
Saudi Arabia

Rashed Alkhedher
Director
Plant Protection Service
Ministry of Agriculture and Water
P.O. box 22257
Riyadh 11495
Saudi Arabia

Mohammed Al-Harbi
Director of Report and Forecasting
Agriculture Research Centre
Ministry of Agriculture and Water
Marrah Road 10 km
Jeddah
Saudi Arabia

Belgique

Antoine Saintraint
Représentant Permanent de la Belgique auprès de la FAO
Ambassade de la Belgique
Via Omero, 8
00197 Rome
Italie

Belgique

Philippe Ruelle
Consultant
Tienne du Sarment 5
1300 Wavre
Belgique

Bulgarie

Yuli Minchev
Permanent Representative
of Bulgaria to FAO
Bulgarian Embassy
Via Rubens, 21
00100 Rome
Italy

Swetoslav Jivkov
Deputy Permanent Representative
of Bulgaria to FAO
Bulgarian Embassy
Via Rubens, 21
00100 Rome
Italy

Burkina Faso

Fulgence Toe
Représentant Permanent Adjoint
du Burkina Faso auprès de la FAO
Ambassade du Burkina Faso
Via Alessandria, 26
00198 Rome
Italie

Cameroun

Steven Njinyam
Sous-directeur de la Protection
des végétaux
Ministère de l'agriculture
B.P. 1639
Yaoundé
Cameroun

Cap-Vert

Antonio Pires
Représentant Permanent
du Cap Vert auprès de la FAO
Ambassade du Cap Vert
Viale Algeria, 85
00144 Rome
Italie

Cap-Vert

Maria de Lourdes Duarte
Attaché agricole
Ambassade du Cap Vert
Viale Algeria, 85
00144 Rome
Italie

Chypre

Chrysanthos Loizides
Agricultural Attaché
Permanent Representation
of Cyprus to FAO
Piazza Farnese, 105
00186 Rome
Italy

Egypte

A. El Monem Haykal Kamel
Chief
Section of Locust Control
Ministry of Agriculture
Dokki, Cairo
Egypt

Emirats Arabes Unis

Khalid Shehil
Second Secretary
Embassy of the United Arab
Emirates
Via S. Crescenziano 25
00199 Rome
Italy

Espagne

Juan Ignacio Calvo
Director de Programa
Ministerio de Agricultura, Pesca
y Alimentación
Juan Bravo 03-B
28006 Madrid
España

Fernando Robredo-Junco
Asesor Técnico
Ministerio de Agricultura, Pesca
y Alimentación
Juan Bravo 03-B
28006 Madrid
España

Etats-Unis d'Amérique

Carl Castleton
Area Director (Africa)
USDA/APHIS
Federal Building Rm 657
6505 Belcrest Road
Hyattsville, Maryland
USA

David Joslyn
Alternate Perm. Representative
of the USA to FAO
US Embassy
Via Aurelia 294-A
00165 Rome
Italy

Walter I. Knausenberger
Pest Management Specialist
USAID/AFR/TR
Building SA-8A, Rm 310
Washington, DC 20523-1515
USA

Ethiopie

Sisay Gebregeorgis
Vice-Minister of Agriculture
Ministry of Agriculture
P.O. Box 62347
Addis Ababa
Ethiopia

Tibebu Tessema
Head Crop Protection Division
Ministry of Agriculture
c/o FAO
Addis Ababa
Ethiopia

Finlande

Gunilla Kurtén
Deputy Permanent Representative
of Finland to FAO
Embassy of Finland
Via Lisbona, 3
00198 Rome
Italy

France

My Hank Launois-Luong
Acridologue
PRIFAS
Ministère des affaires étrangères
B.P. 5035
34032 Montpellier Cedex
France

Grèce

Penelope Batzia-Manolitsakis
Agronomist
Permanent Representation
of Greece to FAO
Viale Liegi, 33
00100 Rome
Italy

Joanna Karanikolou-Papadopoulou
Agronomist
Ministry of Agriculture
Division of Plant Protection
Ippokratous 3-5
Athens
Greece

Inde

V.K. Sibal
Deputy Permanent Representative
of India to FAO
Embassy of India
Via XX Settembre,
00187 Rome
Italy

Iran

Reza Arjmandy
Director General
Plant Protection Quarantine
Organization
Ministry of Agriculture
Teheran
Iran

Jalaladdin Habibi
Research Member in Plant Pests
and Diseases Research Institute
Ministry of Agriculture
Teheran
Iran

Abdalreza Tabib Nezhad
Ministry of Agriculture
Teheran
Iran

Irak

Jawad Sultan
Pest Control Manager
Ministry of Agriculture
Abu-Ghraib
Iraq

Italie

Augusto Scirocchi
Expert
Ministère des affaires étrangères
Direction générale coopération
pour le développement
Via Contarini 25
00194 Rome
Italie

Pasquale Mainolfi
Primo Dirigente
Servizio Fitopatologico Italiano
Ministère de l'agriculture
Via XX Settembre, 20
00100 Rome
Italie

Salvatore Rizzato
Perito Agrario
Ministère de l'agriculture
Via XX Settembre, 20
00100 Rome
Italie

Japon

Masayuki Komatsu
Alternate Permanent
Representative of Japan to FAO
Embassy of Japan
Via Quintino Sella, 60
00187 Rome
Italy

Kenya

Patrick M. Nzue
Alternate Permanent
Representative of Kenya to FAO
Kenya Embassy
Via Icilio, 14
00153 Rome
Italy

Andrew Lucas Rosana
Counsellor
Kenya Embassy
Via Icilio, 14
00153 Rome
Italy

Libye

Mustafa Aliesh
Ministry of Agriculture
Tripoli
Libya

Libye

Faraj Karra
Member of Desert Locust Control
Committee
Tripoli
Libya

Mauritanie

Birante Soumaré
Directeur adjoint
de l'agriculture
Ministère du développement rural
B.P. 180
Nouakchott
Mauritanie

Maroc

Thami Benhalima
Chef du Centre national de lutte
antiacridienne d'Aït-Melloul
Ministère de l'intérieur
B.P. 125 Inezgane
Maroc

Niger

Haladou Salha
Représentant Permanent
du Niger auprès de la FAO
Ambassade du Niger
Via Antonio Baiamonti, 10
00195 Rome
Italie

Saleye Hassane
Directeur adjoint de la
protection des végétaux
Ministère de l'agriculture
et environnement
B.P. 323
Niamey
Niger

Nigéria

Ja'afaru Ladan
Deputy Director
Pest Control Services
Federal Ministry of Agriculture,
Water Resources and Rural Dev.
Federal Livestock House
Mondo Rd.
Kaduna
Nigeria

Oman

Abdul-Munim Al-Mjeni
Plant Protection Expert
Ministry of Agriculture and Fisheries
P.O. Box 467
Muscat
Sultanate of Oman

Pakistan

M. Saleem Khan
Agriculture Counsellor
Alternate Perm. Representative of Pakistan to FAO
Embassy of Pakistan
Via della Camilluccia 682
00135 Rome

Pays-Bas

Hein Copper
Alt. Permanent Representative of the Netherlands to FAO
Via delle Terme Deciane, 6
00153 Rome
Italy

Royaume Uni

Joyce Magor
Locust Specialist
ODA/ODNRI
Central Avenue
Chatham Maritime
Chatham, Kent MG44TB
United Kingdom

J. Mark Ritchie
Locust Specialist
ODA/ODNRI
Central Avenue
Chatham Maritime
Chatham, Kent MG44TB
United Kingdom

Sénégal

Daouda Diagne
Directeur de la P.V.
Ministère du développement rural
SICAP Liberté 4
Ville no. 5005
Dakar
Sénégal

Soudan

Hassan Abbas Ahmed El-Tom
Director
Plant Protection Department
Ministry of Agriculture
P.O. Box 14
Khartoum North
Sudan

Munir Gabra Butrous
Head Locust Control
Ministry of Agriculture
P.O. Box 14
Khartoum North
Sudan

Suède

Staffan Wiktelius
Swedish Agricultural University
P.O. Box 7044
S-75007 Uppsala
Sweden

Tchad

Michel Ngaromillet
Directeur de la Protection des végétaux
Ministère de l'agriculture
B.P. 441
N'Djaména
Tchad

Tunisie

Amor Ben Romdhane
Représentant Permanent de la Tunisie auprès de la FAO
Via Asmara, 7
00199 Rome
Italie

Turquie

Yusuf Salcan
Deputy Director
Ministry of Agriculture, Forest and Rural Affairs
Akay Cad. No. 3
Ankara
Turkey

Turquie

Gültekin Ünal
Pest Management Specialist
Plant Protection Research
Institute
Bagdat Caddesi No. 250
Ankara
Turkey

OBSERVATEURS

Banque islamique de développement

Ahmad Mahmoud
Senior Project Officer
Islamic Development Bank
P.O. Box 5925
Jeddah
Saudi Arabia

Desert Locust Control Organization for Eastern Africa (DLCO-EA)

Abdel Moneim Karrar
Director of Operations
DLCO-EA
P.O. Box 4255
Addis Ababa
Ethiopia

Mohamed Osman Nurein
Director, Scientific Research
DLCO-EA
P.O. Box 4255
Addis Ababa
Ethiopia

International Red Locust Control Organisation for Central and Southern Africa (IRLCO-CSA)

Austin Casper Zivanayi Musuna
Chief Scientific Officer
IRLCO-CSA
P.O. Box 240252
Ndola
Zambia

Organisation Commune de Lutte Antiacridienne et de Lutte Antiaviaire (OCLALAV)

Lassana Soumaré
Directeur Technique
OCLALAV
B.P. 1066
Dakar
Sénégal

OMM

Nicholas Gbeckor-Kove
Scientific Officer
World Meteorological Organization
P.O. Box 2300
CH 1211 Geneva 2
Switzerland

OUA/Conseil Phytosanitaire Interafricain

Abel L. Mbiele
Secrétaire scientifique du Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'OUA
Organisation de l'unité africaine
B.P. 4170
Yaoundé
Cameroun

PERSONNEL DE LA FAO

C.H. Bonte-Friedheim
Assistant du Directeur-général
Département de l'agriculture

Lukas Brader
Directeur
Division de la production végétale et de la protection des plantes

Jeremy Roffey
Fonctionnaire principal
Acridiens, migrateurs nuisibles et opérations d'urgence
Division de la production végétale et de la protection des plantes

Abderrahmane Hafraoui
Fonctionnaire agricole
Acridiens, migrateurs nuisibles et opérations d'urgence
Division de la production végétale et de la protection des plantes

Hilde Niggemann
Fonctionnaire agricole
Acridiens, migrateurs nuisibles et opérations d'urgence
Division de la production végétale et de la protection des plantes

Michel Cherlet
Fonctionnaire technique - Télédétection
Research and Technology Development Division

PERSONNEL DU TERRAIN

Ahmed Khasawneh	Fonctionnaire antiacridien régional, Jeddah
Nézil Mahjoub	Fonctionnaire antiacridien régional, Alger
Wolfgang Meinzingen	Project Manager, FAO/RAF/38/033, Nairobi
Alioune N'Diaye	Conseiller technique, Dakar
Carin Birgitta Seveborg	Programme Officer, Addis Ababa

CONSULTANTS

Rafik Skaf	Rome
Saïd Zitoune	Nouakchott
Phil Symmons	Rome
H. Van der Valk	Rome
Messaoud Cherief	Rome
George B. Popov	
Bachir Chara	

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la Session
2. Election du Président et du Vice-président
3. Adoption de l'Ordre du jour
4. Election du Comité de rédaction
5. Situation acridienne juin 1988-juin 1989 et perspectives jusqu'à décembre 1989
   a) criquet pèlerin
   b) autres espèces
6. Mesures de lutte entreprises, juin 1988 à juin 1989
7. Assistance fournie aux pays et organisations régionales
8. Examen du potentiel de lutte existent
9. Force d'intervention internationale contre le criquet pèlerin
10. Projet à moyen-terme de lutte préventive contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest
11. Situation des commissions et organisations régionales de lutte antiaciridenne
12. Recherche sur le criquet pèlerin
    a) Télédétection
    b) Dynamique des populations et modélisation
    c) Pesticides et leur application
    d) Recherche biologique à long terme
13. Formation
    a) Programmes courants
    b) Recommandations pour la formation future
    c) Coordination
14. Fonds de dépôt international 9161: Contributions et dépenses
15. Autres problèmes
16. Date et lieu de la prochaine Session
17. Adoption du rapport

RESUME DES DEBATS

LA SITUATION ACRIDIENNE, JUIN 1988 - JUIN 1989 ET PERSPECTIVES JUSQU'EN DECEMBRE 1989

Le criquet pèlerin

Généralités

1. La période à l'étude a été caractérisée par une nouvelle expansion du fléau, pourtant déjà atteinte de vastes proportions, puis par une réduction spectaculaire dans le dernier trimestre de 1988 et le premier trimestre de 1989. Il reste toutefois de nombreux essaims dans le Sahel et dans le Sud du Sahara et, si les pluies d'été de 1989 sont bonnes, il pourrait y avoir une reprise rapide du fléau.

Faits saillants

2. Pendant l'hiver et le printemps de 1987-1988, la reproduction était en grande partie limitée à l'Afrique de l'Ouest, qui était très fortement infestée dans la partie occidentale du Sahara et en Mauritanie septentionale, ce qui est plus au sud que la normale. De plus, l'hiver a été exceptionnellement chaud et humide, et les reproductions se sont poursuivies sans interruption.

3. Dès la fin janvier 1988, des essaims de la première génération ont commencé à se former. Certains d'entre eux ontmigré vers le nord et le nord-est, pour pénétrer dans le sud du Maroc, puis traverser le centre-nord de l'Algérie, et atteindre la Tunisie et le nord-ouest de la Libye au début mars, l'Egypte à la fin avril et en mai. Malgré de vastes opérations de lutte aériennes et terrestres, pendant lesquelles 5 million d'hectares ont été traités, les reproductions ont été généralisées et il y a eu production de nombreux essaims.

4. Par contre, d'autres essaims se sont à nouveau reproduits dans l'ouest du Sahara et le nord de la Mauritanie et même si ces infestations de la deuxième génération ont été en partie maîtrisées, de nouveaux essaims ont commencé à apparaître à la mi-mars. Sous l'influence de l'anti-cyclone des Açores, ces essaims se sont déplacés vers le sud et le sud-ouest pour envahir le sud de la Mauritanie, le Sénégal et le Cap-Vert, qui a été atteint le 22 mars. Au début avril, les essaims ont commencé à migrer vers l'est et ont envahi l'ouest du Mali le 10 avril et, au début mai, la Guinée et le Burkina Faso.

5. En avril et en mai, le Sahel a à nouveau été envahi par le nord, le Niger étant atteint dès le mois d'avril, et le Tchad et l'ouest du Soudan, à la fin mai. Ces essaims se sont rapidement déplacés vers l'est, envahissant massivement le Soudan dans le courant de juillet. Cette grande migration vers l'est à cette époque de l'année est un fait sans précédent: d'habitude, les essaims devraient se trouver au nord du Front intertropical et être portés par des vents d'est. Les essaims ont poursuivi vers l'est et ont envahi le nord de l'Ethiopie et la République arabe du Yémen à la fin juillet. En août, l'Afrique du nord-ouest était finalement débarrasée de tous les essaims.

6. Les pluies d'été ont été abondantes et généralisées dans tout le Sahel, de la Mauritanie au Soudan. Les essaims sont rapidement arrivés à maturation et ont pondu, de sorte que de nombreuses bandes larvaires étaient signalées à partir de juillet dans l'ouest, et à partir d'août dans l'est. Ces bandes larvaires ont à leur tour produit des essaims qui sont très rapidement arrivés à maturité, donnant naissance à des reproductions de la 2ème génération au Mali, au Niger et dans l'ouest du Tchad à fin septembre et au début octobre. A cette époque, des essaims provenant du Sahel ont commencé à migrer vers le nord à travers l'Algérie pour atteindre le Maroc le 10 octobre. Immédiatement après, une invasion beaucoup plus grande est venue de la Mauritanie. Il a donc fallu une nouvelle campagne très active de lutte aérienne et terrestre au cours de laquelle 1 700 000 hectares ont été traités, à raison de 100 000 hectares par jour au début novembre. En Algérie 150 000 ha furent traités. Les essaims du centre et l'ouest du Soudan et du nord de l'Ethiopie se sont d'abord dirigés vers les plaines côtières de la Mer Rouge, puis ont traversé la Mer Rouge en direction de la Tihama centrale de l'Arabie saoudite, où de vastes opérations de lutte aérienne et terrestre ont été organisées.

7. Des essaims provenant du Tchad et des zones occidentales avoisinantes ont migré vers l'ouest. De nombreux essaims ont continué dans cette direction jusqu'à l'Océan Atlantique, si bien qu'à la mi-octobre des criquets ont traversé l'Atlantique et ont envahi l'est des Caraïbes et les côtes nord de l'Amérique du Sud, sur un front d'environ 1 500 km. Une telle traversée est un fait sans précédents connus. Un grand nombre de criquets ont probablement péri dans cette entreprise. Les criquets qui ont atteint les Caraïbes auraient péri rapidement, mais on a signalé récemment, à la Dominique, des larves qui pourraient être de criquets pèlerins. En 1988, il y a eu d'autres traversées inhabituelles de la mer, et c'est ainsi que l'Italie et la Grèce ont été envahies en mars et en mai, et les îles Britanniques en octobre-novembre. On ne sait toujours pas si ces migrations inhabituelles, qui étaient répétées et de vaste ampleur, étaient dues à des conditions météorologiques exceptionnelles ou à un comportement inhabituel des essaims en vol.

8. Des essaims ont continué à se former dans le Sahel jusqu'à la fin novembre et à migrer ensuite vers l'Afrique du Nord-Ouest. Des essaims ont également continué à se déplacer vers l'est au Soudan et à traverser la Mer Rouge; certains se sont diffusés dans le centre de l'Arabie saoudite et quelques essaims ont atteint le sud de la Jordanie et certaines zones côtières de l'est de la Péninsule arabique, du sud de l'Irak, du Kowaït et du sud-ouest de l'Iran à fin octobre - début novembre. A la fin novembre, un petit nombre d'essaims s'est déplacé rapidement vers le nord en traversant le Tchad et la Libye, puis s'est dirigé vers l'est, à travers l'est de la Méditerranée. Des essaims ont donc été signalés en Libye, en Egypte, sur la côte de la Syrie et du Liban et, pour la toute première fois, dans le sud-ouest de la Turquie.

9. A la fin de 1988, les essaims étaient enfin confinés dans quatre régions: Afrique du Nord-Ouest et notamment Maroc; plaines côtières des deux côtes de la Mer Rouge et intérieur de la Péninsule arabique; sud du Sahara, où les reproductions se sont suivies pendant tout l'hiver, notamment dans le nord-ouest du Niger et le nord-est du Mali; et sud du Mali, Sénégal et extrême sud de la Mauritanie. En Afrique de l'Ouest,

les essaims se sont déplacés vers le sud avec le retrait du Front intertropical à la fin de 1988 et ont continué à pousser vers le sud au début de 1989, pour atteindre la Guinée Bissau et la Guinée en février et en mars. Selon des rapports confirmés, il y avait des essaims dans le sud du Cameroun, à 300 km au sud de la limite de la zone d'invasion, telle qu'elle a été déterminée à partir des infestaitons précédentes.

10. L'hiver et le début du printemps de 1988-89 ont été exceptionnellement secs, contrairement à ce qui s'est passé l'année précédente. Un anticyclone de blocage est resté centré sur le sud de l'Europe de décembre à la fin mars, obligeant les dépressions amenant les pluies à se détourner vers le nord. Les conditions étaient défavorables à la reproduction en Afrique du nord-ouest, sur les plaines côtières de la Mer Rouge et à l'intérieur des terres, au nord de la Péninsule arabique. Il n'y a pratiquement pas eu de reproductions dans ces régions. L'effet combiné des conditions défavorables et des vigoureuses campagnes de lutte ont permis de réduire rapidement les populations de criquets, même si quelques essaims ont pu atteindre les Emirats arabes unis, Qatar et le Kowaït, avant d'être détruits. En mars, on ne signalait plus d'infestations importantes dans la Péninsule arabique. Des pluies abondantes se sont abattues, à la fin mars et en avril, sur la zone de la Mer Rouge et sur le nord de la Péninsule arabique. L'apparition de quelques bandes larvaires à Djibouti à la fin mai montre toutefois qu'il reste quelques poches de criquets grégaires dans la région centrale. Depuis la fin de janvier, les mesures de lutte ont été assez limitées. En avril, on n'a signalé qu'un nombre limité d'essaims, mais en mai, il y a eu une augmentation rapide du nombre d'essaims immatures dans le sud du Mali, au Burkina Faso, et dans le sud-ouest du Niger, car les essaims ont repris leur activité avec le retour du Front intertropical.

Perspectives jusqu'en décembre 1989

11. Les populations les plus importantes sont probablement celles signalées récemment au Niger, au Mali, au Burkina Faso et en Mauritanie. Elles ont deux origines distinctes: celles du sud proviennent des reproductions estivales de la fin 1988 survenues dans l'ouest du Sahel; celles du nord sont issues des reproductions hivernales de 1988-89, qui ont eu lieu dans le sud du Sahara. Les populations situées au nord du FIT deraient probablement continuer à se déplacer vers l'ouest, et celles situées au sud, de pousser vers l'est, peut-être même jusqu'au Soudan.

12. Il s'agit maintenant de suivre avec extrême vigilance une succession de phénomènes qui, si aucune mesure corrective n'est prise, pourrait provoquer une réapparition du fléau. Mais, pour cela, il faudrait des pluies et des reproductions menées à terme dans diverses régions situées dans la zone de rémission, normalement aride. Par le passé, la succession des événements a toujours été différente, et il est donc impossible actuellement de prédire comment sera le prochain. Les prospections devraient principalement porter sur la frange sud du Sahara, le Sahel, la zone centrale du Soudan, le sud de la Péninsule arabique, le désert indo-pakistanais, et les zones avoisinantes de la région de l'est. Les superficies qu'on aurait à traiter en 1989 figurent en Annexe III.

Criquet migrateur africain

13. En 1988, cette espèce a été particulièrement active au Botswana, où 90 000 hectares ont été traités même si des superficies nettement supérieures avaient été infestées, et en Zambie (populations mixtes de criquet migrateur et de criquet nomade) ainsi qu'au Zimbabwe.

Criquet nomade

14. En 1988, la principale zone de pullulation du criquet nomade était les plaines de Wembere et Iku-Kitavi en Tanzanie, où 13 000 hectares ont été traités. Il y avait également des concentrations pouvant être attaquées par pulvérisation dans les champs irrigués de blé en Zambie.

Criquet brun

15. A la fin de la campagne 1987-88, il y a eu une recrudescence de l'activité du criquet brun et de nombreux essaims ont été signalés dans la principale zone de pullulation du Karroo, qui s'étendait vers l'est jusqu'au Lesotho.

Criquet marocain

16. Une recrudescence a eu lieu dans les provinces nord et nord-ouest de l'Afghanistan ainsi que dans les provinces nord-est de la République islamique de l'Iran où 20 000 ha de bandes larvaires grégaires ont été traités en mai 1989. Au Maroc, on a observé, en 1988 et 1989, une recrudescence du criquet marocain dans les provinces du Moyen Atlas, associée à des infestations dues à d'autres sauteriaux. Des opérations ont été menées sur 8 000 ha en 1988. En 1989, on prévoit que les superficies à traiter seront plus importantes.

Criquet arboricole

17. De nombreux rapports sont parvenus signalant des essaims et des dégâts au Soudan et dans certains pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

Sauteriaux

18. De fortes infestations de Ruspolia sp. (anciennement Homorocoryphus sp.) ont eu lieu au Malawi, Botswana, Zambia, Zimbabwe et Tanzanie; les dégâts ont été sévères sur le riz au Malawi.

19. Au Tchad il existe des infestations de plusieurs espèces de sauteriaux dans le Ouaddai, comprenant Ornithacris turbida, Diabolocatantops axillaris, Catantops stramineus et Oedaleus senegalensis.

Mesures de lutte entreprises par les pays et les organisations régionales

20. Les opérations de lutte antiacridienne entreprises entre juin 1988 et juin 1989 sont indiquées à l'Annexe IV. Il s'agit de renseignements fournis par les pays et les organisations régionales dans les rapports envoyés régulièrement, et d'informations présentées lors de la réunion par les délégués et les observateurs.

21. Le Comité a reconnu que les mesures de lutte entreprises contre le criquet pèlerin ont largement contribué à réduire fortement le fléau vers la fin de 1988 et le début de 1989. On peut commencer à comparer la situation avec l'année précédente. Au printemps de 1988, les reproductions qui ont eu lieu dans l'ouest du Sahara et dans le nord de la Mauritanie ont produit les essaims qui ont envahi massivement le Maroc et l'Algérie, puis la zone sahélienne; par contre, en hiver-printemps 1989, il n'y a eu que des reproductions très localisées dans le sud du Sahara, au Niger, au Mali et en Mauritanie et l'Afrique du Nord-Ouest est exempte de criquets. Les essaims qui pourraient se reproduire dès les pluies d'été de 1989 sont bien peu nombreux par rapport à ceux qui étaient présents en 1988. Dans la région centrale, les populations identifiées à Djibouti sont nettement moins nombreuses que celles qui étaient présentes en Arabie saoudite et en Egypte 12 mois plus tôt.

Aide fournie aux pays et aux organisations régionales

22. L'aide multilatérale et bilatérale fournie par les donateurs pour les campagnes antiacridiennes entre janvier 1988 et mai 1989 est brièvement décrite à l'Annexe V.

23. L'assistance totale en 1988 s'élevait à 115 073 974 dollars E.-U., y compris une aide du Programme de coopération technique de la FAO. En 1989 (jusqu'à la fin de mai), l'assistance s'élevait au total à 59 876 730 dollars E.-U.

24. L'aide des donateurs correspond à diverses rubriques: équipements, assistance technique, pesticides, véhicules, radios, coûts opérationnels, heures de vol et formation. Des mesures ont également été prises pour la création et le renforcement des centres nationaux et régionaux de lutte antiacridienne.

25. L'aide a également permis d'effectuer des essais d'insecticides et des études sur leurs effets sur l'environnement.

26. Le Comité a remercié la FAO d'avoir mobilisé et coordonné l'aide internationale et, dans un grand nombre de cas, d'avoir, pour le compte des donateurs, réalisé des activités financées par les Fonds fiduciaires. On a reconnu la contribution du Centre d'intervention antiacridienne d'urgence (ECLO) dans l'organisation, la planification et la coordination des réunions et celle du Programme de coopération technique de la FAO dans la fourniture de l'assistance.

27. Le Comité a exprimé sa gratitude à la communauté internationale des donateurs pour l'assistance très généreuse fournie aux pays et organisations régionales. Ceci a aidé à exécuter des opérations réussies de lutte antiacridienne, de protéger les cultures et, sans l'ombre d'un doute, cela a contribué au déclin du fléau. Cette aide a en outre directement permis de renforcer les Services de protection phytosanitaire et de lutte antiacridienne dans tous les pays concernés. Le Comité a noté avec satisfaction le nombre croissant de donateurs parmi les pays tant développés qu'en développement, ainsi que les activités de Coopération technique entre les pays en développement (CTPD) qui ont été réalisées entre les sous-régions de l'Afrique du Nord-Ouest et de l'Afrique de l'Ouest. Il a également constaté avec satisfaction qu'une assistance très généreuse a déjà été engagée ou annoncée par les donateurs pour 1989.

28. Le Comité a recommandé aux Etats Membres touchés de maintenir en activité leurs comités nationaux de coordination pour suivre de près les faits nouveaux et évaluer les besoins que nécessitera le développement de la situation, en vue d'une assistance complémentaire en 1989.

29. Le Comité a reconnu que lors du prochain examen de l'assistance fournie, il devrait également tenir compte de la participation des pays bénéficiaires aux coûts de la campagne.

30. Le Comité a reconnu qu'il fallait suivre la situation en permanence et prendre les mesures de prospection et de lutte préventive voulues, et a demandé aux donateurs d'envisager sérieusement la fourniture d'une aide pendant les périodes de rémission.

31. Le Comité a été informé que le gouvernement soudanais avait préparé une demande spéciale adressée à l'intention de la communauté internationale des donateurs et a demandé une réunion conjointe gouvernement soudanais/donateurs qui a été organisée le 15 juin en marge au Comité de lutte contre le criquet pèlerin.

Examen du potentiel de lutte antiacridienne

32. Les délégués ont été invités à fournir les informations les plus récentes sur le potentiel de lutte antiacridienne de leurs pays et régions. Ces informations récentes et détaillées figurent à l'Annexe VI.

La Force internationale d'intevention contre le criquet pèlerin

33. Le Comité a examiné les faits nouveaux survenus dans ce domaine. Le document de travail présenté à la réunion est résumé à l'Annexe VII.

34. Le Comité a noté que, vu la forte réduction des populations de criquet pèlerin en de nombreux endroits, les propositions révisées présentées lors de la réunion des 3 - 4 avril 1989 et qui correspondent à la phase I de la mise en place de la force internationale constituent une approche plus adaptée à la situation acridienne actuelle que celle qui a été convenue lors de la réunion des 24 - 26 janvier. Le Comité a demandé que l'accent soit mis sur les prospections terrestres en complément du renforcement des capacités de prospection et de surveillance aériennes prévues. Il faut signaler que les apports de la phase sont destinés à compléter les plans nationaux de prospection et de lutte.

35. La FAO examine actuellement les modalités d'intervention de la force internationale, en collaboration avec d'autres donateurs actifs dans la région, y compris la France (Ecoforce), le Canada, la Norvège (Fondation Stromme) et la force d'intervention Maghrébine. Certains donateurs ont déjà fourni des fonds (Etats-Unis et Italie), alors que d'autres (Suisse et Pays-Bas) se sont déclarés éventuellement disposés à financer les opérations. Cela permettra à la FAO de lancer la Phase I dans les prochaines semaines, mais des crédits supplémentaires sont nécessaires. Il devrait ainsi être possible d'assurer adéquatement les opérations de surveillance terrestre et aérienne. Si la situation venait à se détériorer, on envisagerait d'étendre l'action de cette force internationale d'intervention, avec l'aide de la communauté internationale.

36. La France a présenté le programme Ecoforce qu'elle réalise dans le Sahel; celui-ci prévoit l'utilisation de trois hélicoptères, deux avions, quatre techniciens et un appui logistique, pour un coût total de 7 millions de FF en 1989. En outre, une contribution de 11 millions de FF pourrait être fournie jusqu'à la fin de 1989, en cas de nécessité. L'Ecoforce accordera la priorité aux zones agricoles. Elle s'occupe principalement du criquet pèlerin, mais étendra également son action à d'autres migrateurs nuisibles. En cas d'urgence, des activités pourront être réalisées en dehors des zones agricoles. La coordination sera basée à Niamey.

Projet à moyen terme pour la lutte préventive en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest

37. Le Comité a été informé par le Secrétariat des diverses mesures prises par la FAO pour améliorer en permanence la lutte préventive contre le criquet pèlerin dans toute la zone de rémission et a notamment été informé du projet inter-régional à moyen terme intéressant l'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest.

38. La préparation du programme pour l'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest a débuté en 1988, avec la tenue d'un atelier à Nouakchott en juin 1988, puis d'une réunion d'un Groupe de travail tenue à Rome à la fin juillet/début août. A partir d'octobre 1988, la FAO et le FIDA ont été chargés d'actualiser et finaliser ce projet.

39. Le document définitif sera prêt en juillet 1989, et pourra être évalué et examiné par les donateurs lors d'une consultation qui se tiendrait aux alentours de septembre 1989. Le projet devrait débuter en janvier 1990.

40. Principes de base

- Surveillance permanente des zones grégarigènes localisées en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest;

- complémentarité des zones de grégarisation sahéliennes et nord-africaines et, par conséquent, nécessité de coordination entre les pays les abritant. L'OCLALAV, ainsi que la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, assurent la coordination entre les pays membres;

41. Contenu du projet

a) Etablissement ou renforcement d'unités nationales de lutte antiacridienne comportant:

- la création ou le renforcement d'une cellule centrale;
- la construction ou la réhabilitation de bases principales, secondaires et de points d'appui;
- la fourniture de véhicules, de matériel de prospection, de traitement et de communication;
- des pesticides nécessaires à la lutte préventive;
- la formation à tous les niveaux;
- l'assistance technique adaptée aux besoins de chaque pays.

b) Développement d'une coordination institutionnalisée OCLALAV/Commission Afrique du Nord-Ouest/FAO etc.

c) Appui à la recherche antiacridienne.

d) Exécution de prospections conjointes.

e) Provision pour interventions d'urgence.

42. Le coût prévu du projet sera de 20 à 25 millions de dollars E.-U. (apports extérieurs) sur une période de cinq ans, qui viendront compléter les efforts nationaux à l'appui de la stratégie à long terme de lutte préventive. Il sera réalisé grâce à une aide multilatérale ou bilatérale.

43. Le Comité a pleinement approuvé l'idée de base du projet et a reconnu qu'il était urgent d'en assurer l'exécution le plus rapidement possible. Il a été informé du rôle qui devrait être attribué au FIDA pour la recherche de financement, mais insisté sur le fait que la FAO devait être responsable des aspects techniques et de l'exécution du projet. Plusieurs donateurs se sont déclarés prêts à appuyer le projet dès qu'il aurait été présenté et ont insisté pour que le rôle du FIDA soit précisé. Plusieurs donateurs ont signalé que les contributions qu'ils avaient versées à plusieurs pays en 1988 étaient destinées à appuyer la création des unités nationales envisagées dans le projet.

44. Le Comité a rappelé ses recommandations précédentes, selon lesquelles ce projet devrait être consacré uniquement au criquet pèlerin. Même si ce projet doit aider indirectement à renforcer les Services de protection phytosanitaire des pays concernés, il faudra strictement veiller à ce que les équipements et fournitures soient bien utilisés pour des activités préventives menées dans les zones reculées contre le criquet pèlerin.

45. Le Comité a rappelé les études réalisées précédemment sur la lutte préventive contre le criquet pèlerin dans la région centrale, région qui reste le plus grand centre de reproduction pendant les périodes de rémission, et d'où partent le plus fréquemment les recrudescences acridiennes. Il a donc demandé à la FAO d'entreprendre des études semblables afin de préparer une proposition de projet pour la lutte préventive dans les pays situés en bordure de la Mer Rouge. Le Comité a également recommandé de prendre les mesures similaires pour renforcer la lutte préventive dans la région de l'Est.

Situation des organisations et des commissions régionales

46. Le Comité a examiné un document établi par le Secrétariat sur la situation des commissions régionales de la FAO et des organistions régionales de lutte antiacridienne (voir Annexe VIII).

47. Tout en reconnaissant la priorité accordée à l'amélioration des Services nationaux, le Comité a reconnu la nécessité de renforcer les Commissions régionales de la FAO.

48. Le Comité a été informé que dans le programme de travail et budget pour 1990-91, on avait rouvert les deux postes des fonctionnaires régionaux de lutte antiacridienne de Djeddah et Alger, qui doivent assurer le secrétariat des Commissions du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord-Ouest. Concernant le poste pour la Commission de l'Asie du

Sud-Ouest, il sera difficile de trouver une solution au problème, vu les crédits prévus dans le budget ordinaire de la FAO pour le prochain exercice biennal, mais d'autres sources de financement pourraient être trouvées. Concernant le personnel et l'appui supplémentaire nécessaires aux Commissions, il a fait remarquer que cela supposait un appui financier accru; il demande aux pays de payer leurs contributions aux Fonds fiduciaires en totalité et à temps et demande à la FAO d'explorer la possibilité d'obtenir une assistance supplémentaire.

49. L'OCLALAV, qui a un nouveau mandat, est maintenant opérationnelle. Vu le manque d'effectifs, elle a besoin d'une aide technique et financière soutenue.

50. La Situation de l'OLCP-EA a été revue brièvement et le Comité a noté la situation critique des arriérés et son effet sur les opérations. L'Organisation a demandé la formation de quelques pilotes et ingénieurs et une formation sur l'application terrestre des insecticides. Il a été souligné qu'une coopération plus étroite devrait exister entre l'OLCP-EA et la Commission FAO du Proche-Orient.

Recherche sur le criquet pèlerin

51. Le Secrétariat a présenté un document (voir Annexe IX) sur les activités entreprises depuis la moitié de 1988 pour la promotion des programmes de recherche sur le criquet pèlerin, y compris sur les débats et réunions techniques qui ont été examinés par un groupe consultatif FAO de la recherche, qui s'est réuni à Rome au début de mai. Le rapport du Groupe a été distribué aux participants. On y trouve des suggestions pour les priorités futures de la recherche. Un sommaire figure en Annexe X.

52. Le Comité a été informé de certains aspects spécifiques de recherche, c'est-à-dire application de la télédétection, dynamique des populations et modélisation, les pesticides et leur application, impact sur l'environnement et recherche biologique à long terme (voir les annexes XI et XII pour détails) et aussi au sujet des programmes de recherche sur les acridiens de la France, République fédérale d'Allemagne, Royaume Uni et Etats-Unis (voir Annexes XIII à XVI).

53. Un grand nombre de pays et d'experts ont insisté sur les priorités suivantes:

a) nécessité de mettre au point des méthodes de lutte non polluantes;
b) mise au point d'équipements appropriés pour les pulvérisations au sol à très bas volume;
c) mise au point de vêtements de protection appropriés;
d) développement de la recherche opérationnelle.

54. Il est évident que le programme de recherche proposé suppose la participation de plusieurs entités et que sa bonne exécution exigera une très large coordination, compte tenu notamment des investissements massifs nécessaires dans certains secteurs de la recherche pour obtenir des résultats. Le Comité a appris que la FAO avait présenté au PNUD une proposition visant à créer, à cet effet, un Comité conjoint FAO/PNUD/grands donateurs, qui s'appuyerait sur deux secrétariats:

a) un secrétariat pour les questions financières (PNUD);
b) un secrétariat technique relevant de la FAO, dirigé par un groupe d'experts indépendants (groupe d'étude).

Cette proposition sera examinée lors du Conseil du PNUD qui se tiendra en juin 1989 à New York.

55. Les participants ont noté avec préoccupation que les instituts et experts nationaux n'avaient pas suffisamment participé aux recherches effectuées à ce jour. Le Comité a recommandé une participation plus active des chercheurs nationaux à toutes les activités futures de recherche.

56. Le Comité a rappelé que la coordination de la recherche et de toutes les questions techniques ayant trait au criquet pèlerin relevaient du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin. Il a noté ce qui suit avec préoccupation:

a) il y a un grand nombre de projets de recherche à l'examen, prévoyant pour l'essentiel une action à moyen et long terme;

b) leur exécution suppose d'importantes ressources humaines et matérielles.

57. En conséquence, le Comité a recommandé à l'unanimité ce qui suit:

a) tous ces projets devraient être examinés par le Groupe consultatif sur la recherche et par les pays concernés afin de définir les priorités et les options possibles pour la recherche, aussi bien dans le temps que dans l'espace;

b) l'exécution de tous ces programmes de recherche devraient être accompagnés d'un vaste programme de formation à tous les niveaux, pour permettre au personnel scientifique et technique d'assurer les transferts de technologies aux pays concernés;

c) le Groupe consultatif sur la recherche proposé par la FAO devrait comprendre des experts provenant des régions concernées;

d) les recherches devraient être effectuées non seulement en laboratoire, mais aussi dans les zones où vit le criquet pèlerin;

58. Le Comité a examiné tous les rapports sur les priorités de recherche émanant de la FAO, du PNUD, des pays concernés, des organisations régionales et des pays donateurs.

59. Le Comité a réaffirmé que son mandat avait toujours été d'encourager la coordination des politiques de recherche sur le criquet pèlerin. Il a en outre souligné qu'il était la seule instance où les pays touchés, les organisations régionales, les commissions, les organismes de financement et les donateurs pouvaient régulièrement se réunir pour passer en revue les politiques se rapportant aux objectifs et priorités de la recherche.

60. Il s'est félicité du fait qu'au sein du Comité de lutte contre le criquet pèlerin se tissaient des contacts durables qui permettront de créer et de consolider des programmes de collaboration entre les chercheurs et les organisations de lutte antiacridienne.

61. Le Comité s'est félicité des initiatives prises par de nombreux organismes et donateurs pour encourager, à long terme, la recherche de nouvelles méthodes de lutte moins nocives pour l'environnement. Etant donné que les recherches et la mise au point (y compris les procédures d'homologation) risquent de prendre jusqu'à 20 ans avant que les nouvelles méthodes de lutte ne soient effectivement appliquées, le Comité recommande avec urgence d'accorder la priorité aux recherches destinées à affiner les méthodes existantes de lutte.

62. Le Comité accueille la proposition faite par la FAO de créer, avec d'autres organismes, une structure unique dotée de Secrétariats pour les questions financières et techniques, afin d'encourager, de suivre et de passer en revue les projets destinés à améliorer les méthodes de lutte actuelles, et à mettre au point de nouvelles méthodes. Il souhaite d'être informé des résultats des discussions et insiste que ces décisions devraient être conformes au mandat du DLCC.

63. Le Comité invite donc la FAO et les organismes internationaux d'aide à accroître leur appui au Service de lutte contre les migrateurs nuisibles de la Division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO, pour que ce dernier puisse continuer à assurer convenablement le Secrétariat du Comité de lutte contre le criquet pèlerin.

64. En outre, le Comité invite instamment à envisager de remettre en activité le Comité consultatif technique sur la lutte contre le criquet pèlerin, ou de créer un Groupe d'experts indépendants, pour préparer des notes techniques à l'intention du Comité de lutte contre le criquet pèlerin.

Formation

65. Le Comité a dressé la liste des activités de formation entreprises depuis la dernière session de 1988 qui sont financées par le Fonds fiduciaire du Comité ou par d'autres sources, notamment par des projets de la FAO, par le PNUD, le PCT et l'USAID (voir Annexe XVII).

66. Le Comité a également appris qu'un cours régional de formation serait organisé à l'intention des pays du Proche-Orient à Amman (Jordanie) en juillet 1989 et que la FAO a pris les mesures voulues pour préparer tout un programme didactique pour l'organisation d'autres cours de formation.

67. Outre les activités mentionnées ci-dessus, la formation pour la lutte contre les migrateurs nuisibles se fait, en Afrique de l'Est, dans le cadre du projet régional PNUD/FAO/OLCP-EA RAF/88/033. La formation à la télédétection est assurée par la FAO dans le cadre de projets spécifiques.

68. Le Comité a rappelé que le rôle fondamental de la FAO est de coordonner les activités de formation et il s'est félicité des efforts continus de l'Organisation dans le domaine de la formation, tout en lui

demandant d'aider les gouvernements à évaluer leurs besoins à tous les niveaux. Une telle évaluation devra être entreprise en détail pour chaque pays.

69. Quelques participants ont indiqué les besoins fondamentaux de leurs pays/organisation dans ce domaine. Ceux-ci seront annoncés dans les bulletins ECLO.

70. Le Comité a demandé aux donateurs d'entreprendre des recherches sur les autres méthodes de lutte possibles et d'en étudier les effets sur l'environnement, afin de former, dans leurs institutions, des personnes provenant des pays en développement.

71. Le Comité a été informé des possibilités de formation en cours d'emploi. Le Maroc a proposé les services de techniciens, qui pourraient aller former sur place le personnel d'autres pays. Il a aussi été annoncé qu'il est maintenant possible de former les pilotes au Centre d'aviation agricole de Borj (Tunisie).

Fonds fiduciaire international 9161: contributions et depenses

72. Le Secrétariat a présenté un relevé indiquant le budget et les comptes pour 1988 et le début de 1989 (voir Annexe XVIII). En 1988, les dépenses se sont chiffrées au total à 245 986 dollars E.-U. En fin d'année 1988, le solde du compte était de 92 278 dollars E.-U. Les engagements en 1989 (au 30 avril) s'élevaient à 53 686 dollars E.-U., ce qui laisse un solde non alloué de 58 592 dollars E.-U. Au 31.3.1989, les contributions non acquittées s'élevaient à 157 700 dollars E.-U., plus 207 300 dollars E.-U. pour 1989/90, soit un total de plus de 950 000 dollars E.-U.

73. Le Comité a accepté le budget et les comptes présentés par le Secrétariat de la FAO. Il s'est déclaré profondément préoccupé par le peu d'argent qui restait sur le compte et par le fait que les Etats Membres étaient de moins en moins assidus dans le versement des contributions convenues. Les montants versés en 1989 étaient négligeables, ce qui limite gravement le rôle de coordination et de solidarité du Fonds - tâche pourtant essentielle du Comité - et l'empêche d'intervenir rapidement et de lancer des opérations d'urgence. Les gouvernements ont été instamment invités à faire un effort tout particulier pour acquitter leurs arriérés.

Questions diverses

74. Le Comité a noté avec satisfaction et intérêt la Résolution 43/203 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 19 décembre 1988, qui reconnait le rôle global dévolu au Comité de lutte contre le criquet pèlerin pour la coordination des activités antiacridiennes.

75. Il a demandé au Directeur-général de prendre les mesures nécessaires en vue de revitaliser le rôle du DLCC dans ces activités, y compris l'organisation de réunions fréquentes de groupes spécialisés d'experts, tel que prévu dans le mandat du Comité (DLCC).

Date et lieu de la prochaine session

76. Le Comité est convenu que sa prochaine session se tiendra au Siège de la FAO, à Rome, dans à peu près un an, à une date qui sera fixée par le Directeur général de la FAO.

Annexe I

MANDAT DU COMITE FAO DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN
(TEL QUE MODIFIE PAR LE CONSEIL EN 1989)

a) Suivre constamment l'évolution de la situation acridienne;

b) coordonner les campagnes contre le criquet pèlerin dans la Péninsule arabique et dans les autres zones affectées;

c) promouvoir la coordination générale des activités des diverses organisations et commissions antiacridiennes nationales et régionales;

d) encourager la coordination des politiques nationales et internationales dans le sens d'une action préventive contre le criquet pèlerin, dans le domaine de la lutte et de la recherche;

e) fournir au Directeur-général des avis de caractère technique et scientifique sur la situation acridienne et sur les mesures nécessaires pour lutter contre le criquet pèlerin. A cet effet, chaque fois que des questions scientifiques et techniques devront être débattues lors des sessions futures du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin, quelques experts acridiens devraient se réunir au préalable pour étudier toutes les questions pertinentes de cette nature qui intéressent l'amélioration et la rationalisation de la lutte contre le criquet pèlerin et faire rapport au Comité à ce sujet;

f) donner au Directeur-général des orientations d'ensemble et des avis de caractère technique sur le programme de travail financé au titre du Fonds de dépôt international No. 9161 (criquet pèlerin), et étudier le budget annuel et les rapports financiers concernant les activités au titre du Fonds de dépôt précité.

Annexe II

ACTIVITES DE L'OMM EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

1. Dans le cadre de l'activité internationale incitée par le fléau du criquet pèlerin en Afrique en 1986, plusieurs démarches urgentes furent entreprises:

a) en réponse à une demande reçue de l'Algérie, l'OMM a pris les mesures voulues pour que les données météorologiques essentielles du CEPMMT et du Bureau météorologique du Royaume-Uni soient envoyées au Centre national de météorologie;

b) une mission conjointe d'experts Royaume-Uni/OMM a été envoyée en Algérie:

(i) pour définir les mesures à prendre pour que l'Algérie puisse transmettre à la FAO les données météorologiques requises pour la lutte contre le criquet, en utilisant les informations spéciales reçues du CEPMMT et du Bureau britannique de météorologie, ainsi que d'autres données formées par plusieurs membres des régions I (Afrique), II (Asie) et VI (Europe) de l'OMM;

(ii) aider à développer davantage les activités météorologiques sous-régionales pour la lutte contre les criquets;

c) l'OMM a détaché à la FAO un spécialiste en météorologie synoptique pour aider le Centre FAO de lutte antiacridienne de Rome;

d) l'OMM a fait rédiger et distribuer une brochure faisant le point des connaissances actuelles sur la météorologie au service de la lutte antiacridienne;

e) l'OMM a republié la note technique numéro 54 (OMM No. 138 TR 64) - La météorologie et la migration des criquets pèlerins, de R.C. Rainey (en anglais) et l'a distribuée aux Membres de l'OMM situés dans la zone d'invasion. La version française a été distribuée aux membres francophones de la région; des exemplaires de ce document peuvent être obtenus auprès du Secrétariat de l'OMM, à Genève.

2. Un atelier conjoint FAO/OMM sur la présentation d'informations agrométéorologiques pour la lutte contre le criquet pèlerin s'est tenu à Tunis en juillet 1988. Lors de cet atelier, on a examiné les données et informations requises, les mécanismes nécessaires à leur diffusion dans la zone d'invasion, et les besoins de formation. Ces recommandations ont déjà été appliquées, ou sont sur le point de l'être.

3. Pour faciliter l'envoi et la diffusion des informations sur le criquet pèlerin, des mesures ont été prises pour coder les observations acridiennes, qui sont ensuite transmises sur le Système mondial de

télécommunications de l'OMM (SMT), pratiquement comme les autres informations météorologiques. Les services nationaux de lutte antiacridienne sont encouragés à prendre contact avec leurs Services nationaux de météorologie.

4. Un projet est en cours de formulation à soumettre au PNUD pour le renforcement du réseau d'observations météorologiques dans les zones de reproduction acridienne en Afrique. Le Royaume-Uni envisage fournir 150 000 $ E.-U. pour des stations d'utilisation des données satellites primaires météorologiques et l'USAID envisage financer l'achat et l'installation de stations automatiques (environ 300 000 $ E.-U.). L'Italie espère appuyer la composante formation du projet par le biais des activités du Laboratoire Mondial. Le projet recherche des contributions des projets nationaux financés par le PNUD ainsi que des projets sur fonds fiduciaires.

5. L'OMM planifie une contribution à la formation d'observateurs météorologiques de terrain sur l'observation et la signalisation acridienne, par le biais de cours de courte durée et de séminaires mobiles, et ceci durant le biennium 1990/1991. Des avant-projets du programme de formation ont déjà été préparés.

Force internationale d'intervention contre le criquet pèlerin

L'OMM encourage la création de cette force et est pleinement disposée à collaborer avec la FAO ou toute autre organisation chargée de la responsabilité des activités antiacridiennes, tout particulièrement en fournissant les apports météorologiques au travail de la force d'intervention; ceci dans les limites des ressources financières disponibles et des autorisations que lui permettent les Règles et pratiques de l'Organisation et les réglements financiers de l'OMM.

SUPERFICIES A TRAITER EVENTUELLEMENT EN 1989 CONTRE LE CRIQUET PELERIN
(hectares)

	Juin à Sept (première génération) scénario		Sept à Nov (deuxième génération) scénario	
	Meilleur cas	Pire cas	Meilleur cas	Pire cas
Mauritanie	10 000	50 000	20 000	500 000
Mali	20 000	50 000	20 000	500 000
Niger	20 000	50 000	20 000	500 000
Tchad	20 000	50 000	20 000	500 000
Cameroun	0	0	0	50 000
Nigéria	0	0	0	200 000
Sénégal	0	0	0	200 000
Gambie	0	0	0	50 000
Guinée-Bissau	0	0	0	10 000
Maroc	0	0	0	200 000
Algérie	0	0	0	50 000
Tunisie	0	0	0	10 000
Libye	0	0	0	20 000
Soudan	20 000	100 000	50 000	750 000
Ethiopie	20 000	50 000	50 000	250 000
Djibouti	10 000	50 000	20 000	100 000
Somalie	20 000	50 000	50 000	250 000
Arabie saoudite	10 000	20 000	20 000	100 000
Yémen R.A.	20 000	50 000	20 000	250 000
Yémen R.D.P.	20 000	50 000	20 000	250 000
Egypte	0	0	10 000	100 000
Jordanie	0	0	0	10 000
Syrie	0	0	0	10 000
Irak	0	0	0	10 000
Koweit	0	0	0	5 000
Bahrein	0	0	0	2 000
Qatar	0	0	0	5 000
Emirats arabes unis	0	5 000	0	5 000
Oman	0	10 000	0	10 000
Iran	0	10 000	0	5 000
Pakistan	0	10 000	0	50 000
Inde	0	10 000	0	50 000
Afghanistan	0	0	0	0
	190 000	615 000	320 000	4 952 000

CONTROL MEASURES UNDERTAKEN BY COUNTRIES, REGIONAL ORGANIZATIONS AND DONORS June 1988-June 1989

COUNTRY	MONTHS	TYPE OF INFESTATION	AREA TREATED (SQ. KM)	PESTICIDE USED QUANTITY	PESTICIDE USED TYPE	METHOD OF APPLICATION
MOROCCO	JUL-DEC	Hoppers & Swarms	17,500	4,945,000	ULV (l)	air/ground
	JAN-MAY	Swarms	2,330	30,000	EC (l)	air/ground
ALGERIA	JUL-DEC	Hoppers & Swarms	1,400			
	JAN-MAY	Swarms	72			
LIBYA	JUL-DEC	Swarms	340	12,707	ULV (l)	
	JAN-MAY		0	220	Bait (t)	
MAURITANIA	JUL-DEC	Hoppers & Swarms	8,000	373,535	ULV,EC (l)	air/ground
	JAN-FEB	Swarms	760	1,960	Bait (t)	air/ground
SENEGAL	JUL-DEC	Hoppers & Swarms	19,400			
	JAN-FEB	Swarms	990			
CAPE VERDE	JUL-DEC	Swarms	200	2,860	Dust (kg)	ground
	JAN-MAY		0	10,595	ULV,EC (l)	air/ground
				15	Bait (t)	ground
GAMBIA	JUL-DEC	Hoppers & Swarms	1,310	400	Dust (t)	
	JAN-MAY	Swarms & Hoppers	92	80,168	ULV,EC (l)	
GUINEA BISSAU	JUL-DEC	Hoppers	17.6	500	ULV (l)	ground
	FEB	Swarms	4.5	4,100	Dust (kg)	ground
MALI	JUL-DEC	Hoppers & Swarms	4,100	340,177	Dust (kg)	air/ground
	JAN-MAY		0	232,241	ULV,EC (l)	air/ground
BURKINA FASO	JUL-DEC	Hoppers	0.8			
	JAN-MAY	Adults	0.1			
NIGER	JUL-DEC	Hoppers & Swarms	9,600	493,138	ULV,EC (l)	air/ground
	JAN-MAY	Swarms	78	431,053	Dust (kg)	air/ground

CONTROL MEASURES UNDERTAKEN BY COUNTRIES, REGIONAL ORGANIZATIONS AND DONORS June 1988-June 1989

COUNTRY	MONTHS	TYPE OF INFESTATION	AREA TREATED (SQ. KM)	PESTICIDE USED QUANTITY	PESTICIDE USED TYPE	METHOD OF APPLICATION
CHAD	JUL-DEC	Hoppers & Swarms	1,050	96,050	ULV,EC (l)	
	FEB	Hoppers	1.6			
SUDAN	JUL-DEC	Hoppers & Swarms	11,560	488,587	ULV (l)	
	JAN-MAR	Hoppers & Adults	167	94,636	EC (l)	
				55,145	Dust (kg)	
				453,447	Bait (kg)	
ETHIOPIA	JUL-DEC	Hoppers	450	29,373	Dust (kg)	
	JAN-MAY		0	20,884	ULV,EC (l)	
DJIBOUTI	JUL-DEC	Hoppers	50			
	JAN-MAY		0			
DLCO-EA	JUL-DEC	Hoppers & Swarms	559	26,410	ULV (l)	air (SUDAN)
	SEP-DEC	Hoppers & Swarms	129	7,720	ULV (l)	air (ETHIOPIA)
	OCT-NOV	Hoppers & Swarms	54	1,300	ULV (l)	air (DJIBOUTI)
SAUDI ARABIA	JUL-DEC	Hoppers & Swarms	8,000	536,425	ULV (l)	air/ground
	JAN-FEB	Hoppers	8			ground
YEMEN AR	JUL-DEC	Hoppers	550 {	42,300	ULV (l)	ground
	JAN-FEB	Hoppers	600 {			
YEMEN PDR	JUL-DEC	Adults & Hoppers	8 {	10,000	ULV (l)	ground
	JAN-FEB	Hoppers	2.5 {			
JORDAN	JUL-DEC	Swarms	30			
	JAN-MAY		0			
EGYPT	JUL-DEC	Swarms	2,120 {	12,000	ULV (l)	air/ground
	JAN	Hoppers	385 {	109,000	EC (l)	air/ground
				70	Bait (t)	ground

CONTROL MEASURES UNDERTAKEN BY COUNTRIES, REGIONAL ORGANIZATIONS AND DONORS June 1988-June 1989

COUNTRY	MONTHS	TYPE OF INFESTATION	AREA TREATED (SQ. KM)	PESTICIDE USED QUANTITY TYPE	METHOD OF APPLICATION
SYRIA	JUL-DEC		4.5		air/ground
	JAN-MAY		0		
TURKEY	JUL-DEC	Swarms	1.4	70 EC (I)	
	JAN-MAY		0		
IRAQ	JUL-DEC	Swarms	50		
	JAN-MAY		0		
KUWAIT	JUL-DEC	Swarms	?		
	JAN-FEB	Swarms	72		
QATAR	JUL-DEC	Swarms	?		
	JAN-MAY	Swarms	0		
UAE	JUL-DEC	Swarms	80		
	JAN-FEB	Swarms	64		
IRAN	JUL-DEC	Swarms	50		
	JAN-MAY		0		
INDIA	JUL-DEC	Hoppers	1.5		
	JAN-MAY		0		
TOTALS			**92,243**		

Annexe V

ASSISTANCE FOURNIE AUX PAYS ET ORGANISATIONS REGIONALES
(FAO et Donateurs)

Janvier 1988 - Mai 1989

La majeure partie de l'assistance très généreuse fournie par les pays donateurs, institutions et organisations non-gouvernementales depuis le début 1988 jusqu'à ce jour fut destinée aux vastes campagnes organisées dans les pays contre une invasion généralisée de criquet pèlerin. Quoiqu'une partie de l'assistance fournie début 1988 avait été incluse dans le rapport de la 29ème session du DLCC, 13-17 juin 1988, il a été jugé convenable d'inclure dans ce document l'ensemble de l'assistance aux campagnes de lutte contre le criquet pèlerin entre janvier 1988 et mai 1989. Dans plusieurs pays, cette assistance a représenté 95% des coûts de la campagne. Elle comprend:

Banque africaine de développement

En 1988: 200 000 $E.-U. pour le renforcement des unités nationales de lutte contre le criquet pèlerin au Tchad, Mali, Mauritanie et Niger.

En 1989: 619 700 $E.-U. pour les programmes régionaux de recherche en Afrique de l'Ouest et 5,4 millions $E.-U. pour plusieurs pays en Afrique de l'Est, du Nord, du Nord-Ouest et de l'Ouest ainsi que DLCO-EA et OCLALAV.

Algérie

En 1988: 130 000 $E.-U. pesticides et équipes de prospection et de lutte en Mauritanie et 50 000 $E.-U. lutte antiacridienne au Mali.

Australie

En 1988: Assistance à l'Ethiopie évaluée à 205 000 $E.-U.

Autriche

En 1988: 29 041 $E.-U. pour la Région du Proche-Orient.

Belgique

En 1988: 500 000 $E.-U. pesticides pour le Maroc et Libye.

En 1989: 1 300 000 $E.-U. à la disposition de la FAO pour des activités en Afrique.

Canada

En 1988: 1,55 million $E.-U. pour l'Afrique de l'Ouest sur une base régionale. 693 000 $E.-U. sur une base bilatérale au Burkina Faso, Mali, Maroc et Niger.

En 1989: 260 000 $E.-U. pour le Mali et 83 000 $E.-U. pour le Soudan.

Chine

En 1988: 40 000 $E.-U. pour la Mauritanie, Algérie, Cap-Vert et Tchad.

En 1989: 120 000 $E.-U. pour la Mauritanie.

Danemark

En 1988: 2 013 068 $E.-U. pour l'Afrique de l'Ouest et le Maroc et 800 000 $E.-U. au Soudan.

En 1989: 2,4 millions $E.-U. au Soudan.

CEE

En 1988: assistance importante sous forme de pesticides, heures de vol, assistance technique et frais opérationnels au Maghreb, Afrique de l'Ouest, Cap-Vert, Soudan et Ethiopie, évaluée à 9,6 millions $E.-U.

En 1989: 400 000 $E.-U. au Mali.

Finlande

En 1988: Soudan: 8 455 $E.-U. et Maroc 200 000 $E.-U.

En 1989: Ethiopie: 75 000 $E.-U.

France

En 1988: 6 millions $E.-U. pour les campagnes 1988 en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest, particulièrement sous forme d'avions de pulvérisation, hélicoptères, heures de vol, pesticides, assistance technique et frais opérationnels.

En 1989: 2,5 millions $E.-U. aux pays sahéliens et 650 000 $E.-U. à ECLO.

R.F. d'Allemagne

En 1988: 12 millions $E.-U. pour les campagnes en Afrique du Nord-Ouest, Afrique de l'Ouest, Pakistan et Jordanie en pesticides, matériel de traitement, postes radio, heures de vol hélicoptères, véhicules et habits des protection.

En 1989: 14,2 millions $E.-U. pour Algérie, Burkina Faso, Cap-Vert, Tchad, Jordanie, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Sénégal, Somalie sous forme de pesticides, véhicules, matériel de pulvérisation, radios, matériel de campement.

Grèce

En 1988: 160 000 $E.-U. à la Tunisie en frais opérationnels.

Indonésie

En 1988: 25 000 $E.-U. au Tchad: frais opérationnels.

Iran

En 1988: 7 500 $E.-U. au Mali: frais opérationnels.

Banque Islamique de Développment

En 1988: 14,4 millions $E.-U. pour les campagnes dans 22 pays d'Afrique du Nord, du Nord-Ouest et de l'Ouest, au Proche-Orient, DLCO-EA, OCLALAV et Force internationale maghrébine, sous forme de véhicules, matériel de traitement pesticides et frais opérationnels.

En 1989: 750 000 $E.-U. au Mali, 294 000 $E.-U. au Niger et 1 million $E.-U. au Soudan.

Italie

En 1988: 3 millions $E.-U. en Afrique du Nord-Ouest, de l'Ouest, Cap-Vert, Soudan et Ethiopie sous forme d'heures de vol, pesticides, matériel de traitement et assistance technique.

En 1989: 1 million $E.-U. au Soudan, Tchad et Ethiopie.

Japon

En 1988: 2,8 millions $E.-U. pour l'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest et 1,3 million $E.-U. au Soudan.

En 1989: 10,4 millions $E.-U. aux pays d'Afrique de l'Est, du Nord-Ouest et de l'Ouest. Une assistance supplémentaire est promise en cas de nécessité.

Koweit

En 1988: 1 million $E.-U. en frais opérationnels en Tunisie et Mauritanie.

Libye

En 1988: avions et pesticides au Niger pour un montant de 462 000 $E.-U.; en espèces à la Mauritanie: 500 000 $E.-U.; et Force maghrébine d'intervention: 250 000 $E.-U.

Luxembourg

En 1988: 244 000 $E.-U. en heures de vol hélicoptères et avions de traitement au Niger, Mauritanie et Gambie.

Maroc

En 1988: 120 000 $E.-U. en pesticides en Mauritanie et 200 000 $E.-U. en services aériens et assistance technique au Mali.

Fonds régionaux multilatéraux (Commissions)

En 1988: 700 000 $E.-U.

Pays-Bas

En 1988: 6,6 millions $E.-U. au Cap-Vert, Afrique de l'Ouest et Soudan sous forme d'assistance technique, heures de vol, frais opérationnels et vêtements de protection.

En 1989: une contribution de 4,5 millions florins (2,2 millions $E.-U.) est annoncée pour l'achat de pesticides à court terme, le frêt aérien des pesticides, les heures de vol et les coûts d'entretien, si la situation acridienne le justifie.

Nigéria

En 1988: 400 000 $E.-U. au Niger en services aériens (300 heures de vol) et 10,000 l de pesticides.

Organisations non-gouvernementales (ONG)

En 1988: 1 111 000 $E.-U. dans plusieurs pays.

Norvège

En 1988: services aériens au Mali pour une valeur de 1,6 million $E.-U.

En 1989: services aériens au Mali pour une valeur de 2 millions $E.-U.

Organisation de l'unité africaine (OUA)

En 1988: 300 000 $E.-U. au Tchad en frais opérationnels.

OPEC

En 1988: 9 000 $E.-U. au Cap-Vert et 30 000 $E.-U. au Niger.

Portugal

En 1988: heures de vol au Maroc pour un montant de 106 000 $E.-U. et au Cap-Vert (106 000 $E.-U.).

Qatar

En 1988: 12 000 $E.-U. au Soudan.

Arabie saoudite

En 1988: 2,86 millions $E.-U. pour l'Algérie, Maroc, Tunisie, Mauritanie et Soudan sous forme de pesticides et véhicules.

Espagne

En 1988: 2 440 000 $E.-U. en Afrique du Nord-Ouest sous forme de services aériens et pesticides.

Suède

En 1988: 2,6 millions $E.-U. pour le programme régional en Afrique en services aériens, assistance technique et frais opérationnels.

Suisse

En 1988: services divers en Afrique de l'Ouest et de l'Est évalués à 944 268 $E.-U.

En 1989: 25 000 $E.-U. au Mali et 313 000 $E.-U. au Soudan.

Tunisie

En 1988: pesticides pour la Mauritanie évalués à 90 000 $E.-U.

Turquie

En 1988: 500 000 $E.-U. pour l'Afrique du Nord-Ouest.

Royaume-Uni

En 1988: 5,8 millions $E.-U. sous forme de formation, véhicules, équipement, pesticides, vêtements de protection et assistance technique au DLCO-EA, IRLCO-CSA, Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Gambie, Jordanie, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan et Tunisie.

En 1989: 207 000 $E.-U. sous forme d'équipement, formation, assistance technique, véhicules et pièces détachées au DLCO-EA, IRLCO-CSA Nigéria et Tunisie.

PNUD

En 1988: 3 millions $E.-U. en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest.

PNUE

En 1988: 48 000 $E.-U. pour des projets en Gambie et Mauritanie et un projet inter-régional.

UNICEF

En 1988: frais opérationnels au Burkina Faso évalués à 10 000 $E.-U.

Etats-Unis d'Amérique

En 1988: assistance très importante (21,6 millions $E.-U.) sous forme de pesticides, avions de traitement, heures de vol, support logistique, assistance technique, postes radio, frais opérationnels dans tous les pays affectés.

En 1989: 12 millions $E.-U. En outre, l'USAID a annoncé une contribution de 14 millions $E.-U. à utiliser le cas échéant, pour la campagne de 1989 prévue en Afrique du Nord-Ouest et en Afrique du Sud-Ouest.

URSS

En 1988: assistance à Algérie, Mauritanie et Cap-Vert pour un montant de 1,3 million $E.-U. en assistance technique et services aériens.

Sommaire

L'ensemble de l'assistance en 1988 aux campagnes de lutte contre le criquet pèlerin a atteint 115 073 974 $E.-U. y compris celle de la FAO. En 1989 elle a atteint 59 876 730 $E.-U. jusqu'à la fin mai (voir page 40).

FAO

La FAO, par le biais de son Programme de coopération technique, a contribué pour un montant de 4 millions $E.-U. en 1988 et 610 000 $E.-U. en 1989 sous forme d'assistance technique, pesticides, matériel de pulvérisation, frais opérationnels au Mali, Maroc, Mauritanie, Tunisie, Cap-Vert, OCLALAV, Niger, Algérie, Ethiopie, Afrique de l'Ouest, Iran, Guinée, Ouganda, Liban, Syrie et FAO/ECLO au siège. Dans le cadre du Centre d'intervention antiacridienne d'urgence (CIAU/ECLO) la FAO a assuré la coordination internationale des campagnes. Une activité principale de l'ECLO visait les relations avec les donateurs et les pays affectés par l'intermédiare de réunions et de séminaires divers sur les acridiens:

- Réunion technique et de planification des campagnes 1988 contre le criquet pèlerin, FAO, Rome, 6-7 avril 1988.

- Réunion FAO/donateurs sur les campagnes d'urgence contre le criquet pèlerin, FAO, Rome, 11 août 1988.

- Réunion de coordination et de planification de la campagne 1988 contre le criquet pèlerin, FAO, Rome, 31 août - 1 septembre 1988.

- Réunion sur la recherche relative au criquet pèlerin: définition des priorités de recherche futures, FAO, Rome, 18-20 octobre 1988.

- Réunion inter-agences sur les locustes et sauteriaux, Addis Abeba, 14-16 novembre 1988.

Autres activités principales de l'ECLO:

a) Organisation, avec l'assistance du PNUD, d'un atelier technique sur la lutte préventive contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest à Nouakchott, Mauritanie, du 27 au 30 juin 1988, en vue de préparer un projet inter-régional qui serait financé par la communauté internationale des donateurs. Cette activité se poursuit en collaboration avec le FIDA.

b) L'établissement avec l'assistance de USAID au sein de l'OCLALAV, Dakar, d'un centre régional d'information et de prévision relatif au criquet pèlerin.

Par résolution 43/203 du 19 décembre 1988, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu le rôle global de la FAO dans la coordination des activités concernant la lutte contre les acridiens.

SOMMAIRE DE L'ASSISTANCE FOURNIE PAR LES DONATEURS
(en dollars E.-U.)

	1988	1989 (jan.-mai)	
Banque africaine de développement	200 000	6 019 730	
Algérie	180 000		
Australie	205 000		
Autriche	29 041		
Belgique	500 000	1 300 000	
Canada	2 243 000	343 000	
Chine	40 000	120 000	
Danemark	2 813 068	2 400 000	
CEE	9 600 143	400 000	
Finlande	208 455	75 000	
France	6 030 127	3 150 000	
R.F. d'Allemagne	11 992 000	14 250 000	
Grèce	160 000		
Indonésie	25 000		
Iran	7 500		
Banque islamique de développment	14 400 000	2 044 000	
Italie	2 994 675	1 000 000	
Japon	4 100 368	13 620 000	*
Koweit	1 000 000		
Libye	1 212 000		
Luxembourg	244 000		
Maroc	320 000		
Multilatéral (FAO)	700 000		
Pays-Bas	6 592 347	*	
Nigéria	400 000		
Organisations non Gouvernementales	1 111 000		
Norvège	1 615 000	2 000 000	
Organisation de l'unité africaine	300 000		
OPEC	39 000		
Portugal	606 000		
Qatar	12 000		
Arabie saoudite	2 860 000		
Espagne	2 440 000		
Suède	2 599 386		
Suisse	944 268	338 000	
PCT (FAO)	4 000 000	610 000	
Tunisie	90 000		
Turquie	500 000		
Royaume-Uni	5 800 000	207 000	
PNUD	2 926 332		
PNUE	48 405		
UNICEF	10 000		
USAID	21 599 859	12 000 000	*
URSS	1 376 000		
	115 073 974	59 876 730	

* une aide supplémentaire est promise pour 1989 si la situation l'exige

LOCUST CONTROL POTENTIAL, JUNE 1989

REGION	COUNTRY	DATE	ULV (l)	EC (l)	TOTAL (l)	DUST (kg)	VEHICLES	RADIOS	SPRAYERS	A / C	HELICOPTER	STAFF
NW AFRICA	Morocco	Dec-88	2,410,500	30,000	2,440,500		180	100	1,750	10	*	300
	Tunisia	Mar-89			0					8	*	
	Libya	Dec-88	124,800	115,017	239,817	170,333				20	*	
	Algeria	Jun-89	1,500,000	500,000	2,000,000	1,500,000	100	38	1,800	8	*	
WEST AFRICA	Mauritania	Jun-89			259,905	565,590	40	30	4,260			
	Senegal	Apr-89	334,620	27,361	361,981	1,195,150	157	58	2,516			
	Gambia	Dec-88	5,000	520	5,520	200,000	15	34	1,262			209
	Guinea Bissau	Dec-88	8,000	15,000	23,000	8,000	3		146			30
	Mali	Mar-89	240,240	2,400	242,640	115,000	57		2,017	3		
	Niger	May-89	232,055	1,220	233,275	122,314	39	32	15,670	3		
	Chad	Mar-89	420,000	12,500	432,500	10,700	57	31	11,207			
	Burkina Faso		164,203	6,000	170,203	380,000	53	18	6,056			
	Cameroon		15,000	15,000	30,000	10,000	68	9	1,360			
	Nigeria	Jun-89			0					2		
E AFRICA	Sudan	Jun-89	552,552	125,251	677,773	992,975	255	154	2,705	3		2,278
	Ethiopia	Dec-88	56,400		56,400		15		9,028			
	DLCO-EA	Jun-89	198,960		198,960		58			8		
NEAR EAST	Saudi Arabia	Jun-89	536,435		536,435		200		250	*	*	129
	Syria	Dec-88	79,560	22,500	102,060				350	8		
	Yemen PDR	Dec-88	8,500		8,500	2,000	12	4				22
	Yemen AR	Dec-88	97,000		97,000	35,000	24	10	227			31
	Jordan	Jun-89	60,000	20,000	80,000		30		200	4		
	Kuwait	Jun-89	60,000		60,000		40			2		
	Qatar	Jun-89	30,000		30,000		30					
	UAE	Jun-89	50,000		50,000		50					
	Oman	Jun-89	40,000		40,000		20		26	2	2	
	Bahrain	Jun-89	10,000		10,000		10					
	Egypt	Jun-89	15,000	25,000	40,000		50	7				
	Turkey	Jun-89			0					5		

Annexe VI

LOCUST CONTROL POTENTIAL, JUNE 1989

REGION	COUNTRY	DATE	ULV (l)	EC (l)	TOTAL (l)	DUST (kg)	VEHICLES	RADIOS	SPRAYERS	A / C	HELICOPTER	STAFF
SW ASIA	Pakistan	Dec-88	198,440		198,440	94,820	122	36	67	22		987
	India	Dec-88	168,290		168,290	1,110,435	87	59	194	33		367
	Iran	Dec-88	60,000		60,000				60	22		
	* Can be chartered											

Annexe VII

LA FORCE INTERNATIONALE D'INTERVENTION

INTRODUCTION

1. Le concept d'une force internationale d'intervention a surgi du fait qu'en 1987 et 1988, des occasions d'empêcher que les recrudescences de populations grégaires ne se transforment en invasion généralisée ont été perdues à plusieurs reprises, dû à la difficulté de mobiliser les ressources adéquates en temps opportun ou à l'inaccessibilité des populations-cibles. En vue de résoudre ces problèmes les participants à la Conférence Internationale sur le péril acridien (Fès, 28-29 octobre 1988) ont demandé la création d'une Force internationale d'Intervention (FII). L'idée a été fortement soutenue par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 décembre 1988, qui a adopté la résolution 43/203 demandant la mise sur pied d'une capacité opérationnelle internationale pour la lutte contre les acridiens, placée sous l'égide des Nations Unies et la responsabilité technique et organisationnelle de la FAO, tout particulièrement dans les régions sérieusement infestées et/ou d'accès difficile. Le but de cette capacité opérationnelle serait de fournir un appui direct aux pays affectés et de coordonner les activités de lutte antiacridienne.

La résolution des Nations Unies a d'autre part demandé à la FAO de désigner un Groupe de travail orienté sur l'action en vue de préparer un plan détaillé de lutte contre les infestations. La première partie de ce plan devrait viser la délimitation des régions d'importance stratégique, suivie des détails relatifs à la création d'une Force internationale d'intervention et aux plans de travail 1989 et début 1990.

2. En conséquence, un Groupe de travail composé des pays affectés et des donateurs s'est réuni à Rome les 16-20 janvier 1989. La réunion a étudié la situation du criquet pèlerin et défini les principes de la FII. Les propositions du Groupe de travail ont été examinées au cours d'une réunion de planification tenue à Rome les 24-26 janvier 1989 qui a mis au point les plans de la campagne 1989 de lutte contre le criquet pèlerin et ceux de la FII. Le travail du Groupe de planification s'est poursuivi jusqu'au début de février pour terminer la proposition finale couvrant les activités de la FII au cours de 1989 et début 1990, qui a été distribuée à toutes les parties concernées. Il a été souligné que le principe de la FII était de compléter le travail des Services nationaux de protection des cultures en couvrant les zones où ils ne possèdent pas de ressources adéquates.

RESUME DU RAPPORT DE FEVRIER 1989

3. Le rapport a défini "la lutte stratégique" et décrit "les zones stratégiques" comme étant les régions de production des bandes larvaires et celles sujettes à des invasions d'essaims. Les bases de la FII devront être établies dans les régions de plus haute fréquence de reproduction ou d'accès difficile en raison du terrain, celles où les

opérations à travers les frontières sont nécessaires et celles éloignées des centres d'approvisionnement. Les sites des bases FII (5 principales et 13 secondaires) ont été déterminés. Des plans ont aussi été préparés pour couvrir d'une façon adéquate les régions cultivées tout en appuyant les Services nationaux de protection des plantes. Dans ce contexte la France a présenté un projet intitulé "Ecoforces en lutte antiacridienne" comme contribution à la FII. Leurs activités intéresseront initialement les zones cultivées mais elles pourront, le cas échéant, traiter des infestations dans des régions plus septentrionales.

4. Problèmes couverts par l'étude:

- Organisation de la Force internationale au niveau du pays-hôte et de la FAO.
- Structures proposées.
- Conditions précédant la création de la FII.
- Délégation de pouvoirs de la FAO/ECLO sur le terrain.
- Avenir des ressources de la Force internationale.
- Méthodes à utiliser.
- Formation préliminaire.
- Rôle des Services nationaux de protection des plantes.
- Planification des opérations.
- Facilités régionales.
- Provisions financières requises et frais de création de la FII y compris une participation proposée par le Maroc en Mauritanie. Le coût total de la proposition s'élève à $ E.-U. 77 440 000 comprenant $ E.-U. 8 millions pour l'investissement et $ E.-U. 69 millions pour les frais opérationnels.
- Elle comprend un appui aux Services nationaux de la protection des plantes.

EXECUTION DES PROPOSITIONS SUS-MENTIONNEES

5. Au moment de la réunion de janvier 1989 qui avait adopté les principes d'ensemble de la FII, il existait encore une possibilité que le fléau continue à se déployer et à ce que de vastes opérations de lutte, peut-être comparables à celles entreprises en 1988, pourraient être nécessaires au cours de 1989. Toutefois, il était évident que les populations acridiennes avaient diminué d'une façon notable en plusieurs régions. La situation du criquet pèlerin était entretemps devenue beaucoup plus calme et l'importance potentielle des opérations de lutte à envisager était devenue beaucoup plus limitée.

6. En conséquence la FAO a convoqué une réunion les 3-4 avril 1989 à Rome pour étudier la situation actuelle du criquet pèlerin, le potentiel de lutte disponible contre le criquet pèlerin et les propositions relatives à la FII à la lueur des prévisions relatives au criquet pèlerin et des ressources disponibles.

7. Quoique les opérations de lutte envisagées pourraient être d'une ampleur très limitée, la réunion a reconnu qu'il serait extrêmement difficile de prédire le degré auquel elles seront nécessaires et les pays/régions où elles auront lieu. Toutefois ces opérations seraient primordiales en vue d'arrêter le fléau au cours de 1989. La réunion a jugé qu'il était réaliste et essentiel de revoir les plans de janvier

1989 et de présenter une version réduite qui serait considérée comme une première phase de la FII et couvrirait une période initiale de trois mois visant le renforcement des capabilités de prospection et de lutte précoce des unités nationales dans les régions stratégiques et la formation du personnel national. L'accent principal serait porté sur la surveillance des populations résiduelles existantes, ce qui nécessiterait des opérations précoces et continues de prospection/lutte dans les zones stratégiques situées en dehors des régions cultivées. En ce qui concerne ces dernières, des plans ont été élaborés par les autorités nationales et seront complétés par les unités ECOFORCE à mettre en place par la France en coopération avec les autres donateurs et les pays concernés. L'exécution de la phase I de la FII sera entreprise conjointement avec les autorités nationales en vue d'assurer une parfaite complémentarité.

8. Les opérations à entreprendre dans la première phase de la FII ont été définies comme suit:

a) Prospections aériennes et terrestres à partir des localités-clefs:

- Aïoun-el-Atrouss (Mauritanie);
- Aguel'hoc (Mali)
- Agades (Niger);
- Abéché (Tchad);
- El Fasher (Soudan);
- Ethiopie septentrionale;
- République arabe du Yémen
- Rébublique démocratique populaire du Yémen.

Pour préparer les activités à entreprendre, le personnel nécessaire est actuellement en formation et des équipes terrestres fonctionnent déjà sur le terrain en Mauritanie, au Mali, au Niger et au Tchad. Les besoins supplémentaires des prospections aériennes ont été évalués.

b) Lutte: des quantités très importantes de pesticides sont disponibles et d'autres seront fournies par les donateurs.

c) Renforcement des capacités des unités nationales de prospection et de lutte, y compris la réhabilitation des unités nationales aériennes.

d) Formation: plusieurs cours ont déjà été envisagés dans le cadre du projet financés par USAID, FAO et PNUD.

9. Les propositions concernant les activités en Mauritanie, Mali, Niger, Tchad, Soudan, Ethiopie, les deux Yémens, la Force d'intervention maghrébine, OCLALAV et ECLO au cours de la phase I ont été évaluées à $ E.-U. 3,6 millions.

10. Les actions ayant trait à la coordination générale restent telles qu'elles figurent dans le document de février 1989.

Annexe VIII

SITUATION DES COMMISSIONS ET ORGANISATIONS REGIONALES ANTI-ACRIDIENNES

1. Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-orient

La quatorzième session s'est tenue du 20 au 22 juin 1988 à Rome avec la participation de dix pays membres.

La Commission a passé en revue:

- la situation du criquet pèlerin entre septembre 1986 et juin 1988 ainsi que les opérations de lutte entreprises;

- le potentiel disponible dans la Région, qui a été jugé inadéquat;

- la formation entreprise et opté contre les bourses à long terme;

- les activités de recherche;

- l'assistance fournie aux pays membres et décidé l'octroi de véhicules à l'Egypte, l'Iraq, la R.A. Yemen et la RDP du Yemen;

- l'avenir du Centre international et la nécessité de le garder et de le renforcer;

- le programme de travail et le budget de la Commission.

La prochaine session sera tenue vers la fin de 1989.

2. Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du nord-ouest

La quinzième session s'est tenue à Tripoli, Libye du 17 au 20 mars 1989 avec la participation de tous les pays membres, i.e. Libye, Tunisie, Algérie, Maroc et Mauritanie (nouveau membre).

La Commission:

- a passé en revue la situation du criquet pèlerin et a conclu qu'il était improbable qu'une invasion importante ait lieu dans la région en 1989. Toutefois, le fléau n'est pas encore terminé et de nombreuses populations dispersées se trouvent actuellement dans le Sahel;

- a demandé le renforcement du Secrétariat pour assurer les activités de coordination de la lutte dans les pays membres et fournir le support nécessaire à la Force d'intervention Maghrébiene;

- a demandé au comité exécutif de préparer une proposition concernant la mise en place et le fonctionnement de la Force Maghrébiene. Un groupe de travail a été désigné pour préparer cette proposition;

- a discuté l'avant-projet inter-régional de renforcement de la lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'ouest et du nord-ouest;

- a passé en revue les pesticides et équipement utilisés au cours de la dernière campagne anti-acridienne;

- a étudié les besoins météorologiques concernant les prévisions relatives au criquet pèlerin.

La prochaine session se tiendra en octobre 1989 à Tunis.

3. Commission FAO de lutte contre le criquet dans la région orientale de son aire de répartition en Asie du sud-ouest

La dix-septième session s'est tenue à Téhéran, Iran du 7 au 10 novembre 1988 avec la participation de l'Iran, l'Inde et le Pakistan; l'Afghanistan n'a pas participé.

La Commission:

- a revu la situation du criquet pèlerin, le développement futur de l'invasion et les mesures à prendre pour y faire face; une centaine de Km^2 d'essaims de faibe densité a envahi le sud-ouest de l'Iran au début de novembre 1988;

- a passé en revue le potentiel de lutte dans la région: 77 avions, 5 hélicoptères et de grandes quantités de pesticides. Ceci a été jugé insuffisant en cas d'une grande invasion et il existe un besoin de personnel bien entraîné. Toutefois les trois pays ont souligné qu'ils pouvaient mettre du potentiel d'intervention à la disposition de pays situés en dehors de la région. Le Pakistan avait déjà envoyé trois Cessna 185 au Kuwait;

- a discuté les problèmes de coordination à l'intérieur de la région;

- a étudié les besoins en matière de formation à tous les niveaux: recyclage du personnel, formation de spécialistes anti-acridiens iraniens, formation de techniciens et pilotes iraniens au Pakistan;

- a étudié les besoins en matière de recherche: appui à la station de Bhawani au Pakistan;

- a passé en revue les problèmes financiers du fonds fiduciaire TF 9123. L'achat de trois véhicules et d'un hélicoptère pour chacun des pays a éte approuvé. L'Iran a demandé trois pulvérisateurs Micronair AU-7000;

- a vivement recommandé le réétablissement du siège de la Commission à Téhéran et le recrutement d'un fonctionnaire régional anti-acridien parmi la Région.

La prochaine session sera tenue en octobre/novembre 1989.

4. Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'est (DLCO-EA)

4.1 La 33ième session régulière du Conseil des Ministres s'est tenue à Addis Abeba du 2 au 4 juin 1988 avec la participation de tous les pays membres et d'observateurs du Royaume-uni, FAO et IRLCO-CSA.

Le Conseil:

- a étudié la situation du criquet pèlerin. L'invasion s'est développée rapidement sur les côtes de la Mer Rouge au sud de Port-Soudan et en Afrique de l'ouest;

- a approuvé le programme de travail et demandé que l'Organisation augmente son implication dans la lutte contre la mouche tsé-tsé dans les pays membres affectés. Il a aussi approuvé le support du Département de la recherche scientifique;

- a noté avec inquiétude que les arriérés des contributions ont atteint 6,8 million $ E.-U.;

- a approuvé un budget de 4,3 million $ E.-U. pour l'année financière 1988/89, ce qui représente une réduction de 11% par rapport au budget proposé précédemment;

- a recommandé la formation de pilotes des pays membres sur la surveillance et la lutte contre les ravageurs migrateurs.

4.2 Le Conseil a tenu une session extraordinaire les 18-19 juillet 1988 à Addis Abeba et désigné le Professeur Hosea Kayumbo au poste du Directeur-général et Dr. Abdul Moneim H. Karrar au poste de Directeur des opérations.

La prochaine session du Conseil sera tenue en Ouganda ou à Addis Abeba, Ethiopie.

5. Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV)

5.1 Le Conseil a tenu une session extraordinaire du 13 au 14 juillet 1988 à Nouakchott (R.I.Mauritanie). Il a souligné la situation de plus en plus importante du fléau du criquet pèlerin dans les pays membres et a pris note des plans de campagne déjà préparés. Il a demandé la mobilisation d'un budget de transition, estimé à 432 millions F.CFA. Il a autorisé le Directeur-général de suivre la finalisation du projet du document relatif au renforcement de la lutte préventive contre le criquet pèlerin en Afrique de l'ouest et du nord-ouest.

5.2 Le Conseil a tenu une session régulière du 9 au 13 décembre 1988 à N'djamena (Tchad) et a répété son appel aux pays membres les invitant à payer leurs arriérés et leurs contributions en vue d'achever la restructuration. Il a décidé de convoquer un Conseil Extraordinaire en février 1989 qui serait suivi par un sommet des chefs d'Etat des pays membres.

5.3 Un conseil extraordinaire de l'OCLALAV (conférence ministérielle) s'est tenu à dakar, Sénégal, du 20 au 21 février 1989, précédé par une réunion du comité des experts du 16 au 18 février 1989 dans le but de préparer le sommet des chefs d'Etat (23 février).

La conférence:

- a revu la situation du criquet pèlerin en Afrique de l'ouest et pris en considération deux scénarios (pire et meilleur), tous les deux impliquant l'intensification des prospections et le renforcement du potentiel de lutte;

- a étudié un plan d'action à court, moyen et long terme;

- a décidé la mise en application immédiate de la restructuration de l'OCLALAV à partir du 1er avril 1989 avec un budget annuel de 80 millions F.CFA pour la nouvelle structure, 145 millions F.CFA pour l'indemnisation du personnel et 196 millions F.CFA pour le paiement de dettes, i.e. un total de 421 millions F.CFA dont 177 millions à payer le 15 mars 1989 et 80 millions le 15 mai 1989;

- a suivi l'avancement de la proposition relative à la lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'ouest et du nord-ouest.

5.4 Le Sommet des chefs d'Etat des pays membres de l'OCLALAV s'est réuni à Dakar, Sénégal le 23 février 1989 en présence de 7 Présidents et 3 Ministres des pays membres, d'observateurs (Ministres) du Cap Vert, Guinée-Bissau et Tunisie, et d'un grand nombre de donateurs et d'organisations internationales. Le Sommet a entériné les décisions de la conférence ministérielle et lancé un appel (Appel de Dakar) à tous les pays concernés les invitant à appuyer l'OCLALAV et le plan d'action proposé.

6. L'organisation internationale de lutte contre le criquet nomade en Afrique centrale et australe (IRLCO-CSA)

La 18ème session du Conseil d'Administration s'est tenue à Blantyre, Malawi du 25 au 26 août 1988 avec la participation de tous les pays membres excepté la Mozambique, et d'observateurs de la FAO et du Royaume Uni.

Le Conseil:

- a passé en revue la situation acridienne: déclin du fléau du criquet brun; recrudescence du criquet nomade dans les étangs de Kafue et Lukange en Zambie (2 000 ha traités) et dans la région grégarigène de Wembere en Tanzanie (7 000 ha traités); recrudescence du criquet nomade au Botswana (90 000 ha traités); infestations étendues du sauteriau vert à longues antennes, Homorocoryphus nitidulus en Tanzanie, Malawi, Mozambique, Zambie, Zimbabwe et Botswana;

- a étudié et accepté le rapport de la mission d'évaluation des donateurs organisée par la FAO avec la participation du Royaume-Uni (ODA) et des pays membrs du IRLO-CSA, qui a visité cinq des neuf pays membres en février 1988. Il a demandé à la

FAO de convoquer une réunion des donateurs où les besoins de l'organisation pourraient être présentés. Ceci a eu lieu le 23 mai 1989 à Harare, Zimbabwe;

- a passé en revue l'assistance fournie récemment par les donateurs et tout particulièrement la R.F. d'Allemagne, le Japon, la Suisse et le Royaume-Uni;

- a demandé à la FAO d'établir les critères d'une nouvelle échelle de contributions;

- a étudié la situation financière et approuvé un programme de travail et de budget pour 1989 évalué à $ E.U. 3.9 millions dont 2.2 millions seraient demandés à l'assistance extérieures.

La 19ème session ordinaire de l'IRLCO-CSA est prévue pour août 1989 en Tanzanie ou au Zimbabwe.

Annexe IX

RECHERCHE SUR LE CRIQUET PELERIN

On assiste à une relance d'intérêt dans la recherche acridienne et tout particulièrement celle relative au criquet pèlerin, comme conséquence du fléau. Ceci correspond au désir de trouver une nouvelle approche qui sera moins onéreuse et plus acceptable du point de vue de l'environnement que ce qui est pratiqué actuellement, ainsi que l'amélioration des méthodes actuelles.

En mi-1988 la FAO a préparé une Revue des recherches de terrain et celles y relatives et une évaluation des priorités de recherches à court-terme (3-5 ans). Ceci a formé la base d'une réunion sur la recherche acridienne ayant pour thème "la définition des priorités futures en recherche" tenue à Rome en mi-octobre. Cette réunion générale a été suivie par des réunions de petits goupes d'experts consacrées à des domaines particuliers. Ces réunions, financées en partie par le PNUD, ont abordé l'essai des pesticides, l'application des pesticides, l'impact sur l'environnement, prévisions et dynamique des populations et biologie et comportement. La dernière réunion concernait surtout les recherches de base qui pourraient aboutir à une nouelle approche du problème du criquet pèlerin.

Entretemps, les lignes de recherche de base ont aussi été étudiées au cours de réunions organisées par le PNUD à Tucson et au Caire, et par le SPAAR à Paris et Montpellier. Des réunions nationales de chercheurs ont été tenues au Royaume Uni et République fédérale d'Allemagne.

Les résultats de toutes ces délibérations ont été examinés par un Groupe consultatif FAO sur la recherche qui s'est réuni à Rome début mai. Le rapport du Groupe est joint.

Entretemps la FAO a démarré un registre sur la recherche et le développement relatif au criquet pèlerin. La première édition apparaîtra prochainement et des éditions ultérieures seront publiées tous les 6 mois. Le but est d'informer les chercheurs et ceux concernés par la recherche acridienne sur les travaux en cours et ceux envisagés et aussi servir de base pour l'évaluation des recherches jugées encore nécessaires.

La FAO a aussi mis sur pied un système d'essai et d'évaluation des pesticides. Dans le cadre de ce programme, la FAO donnera des conseils à ceux désirant entreprendre des essais de nouveaux pesticides et, dans la mesure que les fonds le permettent, coopérer dans la planification et l'exécution des essais. Les résultats des essais entrepris avec la participation de la FAO seront soumis à un groupe d'arbitres indépendant, et si approuvés seront publiés dans les Séries techniques FAO. Les essais entrepris sans l'assistance de la FAO pourront aussi être proposés pour publication. Le Groupe se réunira prochainement en vue d'étudier les rapports sur les essais entrepris jusqu'ici, et voir si des essais ultérieurs sont nécessaires. La FAO est en voie de mettre en place un autre petit groupe dans lequel l'OMS sera représenté. Ce groupe évaluera les "fiches de données" que l'ECLO se propose de produire pour tous les pesticides utilisés dans la lutte contre le criquet pèlerin.

Un problème majeur de la recherche sur le terrain relative au criquet pèlerin provient de l'éloignement des régions à étudier et de la nature transitoire des infestations. Une grande partie de la recherhe de base envisagée nécessitera l'utilisation d'équipement relativement sophistiqué sur le terrain et dans une base de terrain. Il est probable qu'un bon nombre de chercheurs impliqués ne connaissent pas la zone particulière voulue ou n'aient jamais eu l'expérience de travailler dans les zones éloignées d'Afrique. Ainsi la FAO est en voie de préparer des plans détaillés pour la création d'une station de recherche sur le terrain en Afrique de l'Ouest. On reconnait que des stations seront en temps voulu nécessaires dans d'autres parties de l'aire de rémission. Il s'agit toutefois de ne pas essayer de faire revivre la chaîne de stations établies dans les années 1960. Chaque station devrait avoir un programme raisonnable pour les 5 premières années, avant que la décision de la créer ne soit prise.

La question des dégâts et pertes causés par le criquet pèlerin aux récoltes a été fréquemment soulevée. La FAO vient d'achever une évaluation de ce qui serait nécessaire pour estimer les pertes causées et celles prévenues ainsi que le coût et profits de la lutte dans un pays déterminé. Le rapport sera bientôt disponible.

Il faut dire que malgré les nombreuses réunions tenues sur la recherche relative au criquet pèlerin, relativement peu de recherches nouvelles ont encore démarré. Toutefois la FAO, par le biais de l'ECLO est en cours d'initier ou de coopérer dans les activités suivantes. Dans toutes ces dernières, l'effort est déployé pour y impliquer des chercheurs provenant des pays de l'aire d'invasion:

- Essais sur les pesticides au Mali;
- Evaluation de l'impact sur l'environnement au Sénégal;
- Analyse des migrations à travers l'Atlantique au cours de 1988;
- Développement d'un modèle pour la trajectoire des essais et la reproduction acridienne;
- Evaluation des hélicoptères pour la prospection en période de rémission au Niger.

L'ECLO s'attend aussi à travailler étroitement avec l'ODNRI sur l'évaluation de la recrudescence et du fléau récents.

Annexe X

PRIORITES DE LA RECHERCHE SUR LE CRIQUET PELERIN
FAO, Rome, 2-5 mai 1989

Résumé

1. Les priorités de la recherche sont évaluées en vue de mettre au point des méthodes de lutte anti-acridienne efficaces et respectant l'environnement.

2. On a accordé la priorité aux recherches qui pouvaient déboucher sur une amélioration des méthodes de lutte existantes, par la réduction des quantités de pesticides employées, ou sur la mise au point d'autres méthodes de lutte ne présentant aucun danger pour l'environnement.

3. Les domaines prioritaires suivants ont été identifiés:

(i) nouvelles recherches sur les relations existant entre la taille des gouttelettes de pesticides et leur faculté d'imprégnation de la cible;

(ii) mise au point de nouvelles techniques air-air pour la pulvérisation contre des essaims en vol;

(iii) analyse rétrospective des recrudescences et cycles d'invasion récents;

(iv) établissement de modèles de simulation sur les migrations et la phénologie;

(v) mise au point de systèmes radars aéroportés à usage entomologique;

(vi) validation, par contrôle sur le terrain, des estimations obtenues par télédétection, au sujet de la survie et de la reproduction du criquet pèlerin;

(vii) mise au point de méthodes informatiques pour le stockage, le traitement et l'utilisation des données employées pour les prévisions;

(viii) conception d'essais interprétables sur le plan du comportement pour les produits chimiques modifiant le comportement (phéromones, kairomones, produits anorexigènes, etc.);

(ix) études biologiques sur le phéromone de l'oviposition après isolement;

(x) recherche d'attractifs puissants pour le criquet pèlerin;

(xi) essais, en laboratoire et sur le terrain, d'analogues d'hormones juvéniles et de composés d'hormones antijuvéniles contre les nymphes et les ailés de criquet pèlerin;

(xii) études biologiques sur les phéromones déterminant les transformations phasaires après isolement;

(xiii) recherche d'isolats de protozoaires, bactéries, virus et champignons particulièrement nuisibles au criquet pèlerin et renforcement du pouvoir pathogène des virus, par manipulation moléculaire;

(xiv) recherches sur la base physiologique des transformations phasaires;

(xv) analyse des facteurs influençant la migration chez les ailés non essaimants;

(xvi) aspects génétiques des populations de criquets;

(xvii) études sur le système olfactif du criquet pèlerin.

4. On a reconnu l'importance des études pilotes proposées sur les retombées écologiques des mesures de lutte anti-acridienne, et de l'analyse de leurs effets socio-économiques.

5. Il faudrait pouvoir compter sur une infrastructure adéquate pour la recherche anti-acridienne, notamment par plusieurs stations de terrain situées à des endroits stratégiques. Il faudrait également prévoir les modalités voulues pour l'échange d'informations, par le truchement de réunions et de bulletins, et pour les échanges de personnel entre les instituts de recherche.

APPLICATIONS DE LA TELEDETECTION

1. Le Comité a été informé par le Secrétariat des progrès réalisés dans les techniques de télédétection, et des activités prévues pour l'appui à la surveillance et la prévision des invasions de criquet pèlerin. Cela comprend le système ARTEMIS, dont on a parlé lors de la session précédente. Actuellement, on installe au CIAU (ECLO) un micro-ordinateur relié au système ARTEMIS, pour pouvoir accéder directement à la base ARTEMIS et combiner les données qui y sont contenues à des renseignements provenant d'autres sources, par exemple renseignements sur l'évolution des reproductions, données courantes sur les criquets et informations météorologiques, suivant la méthode des systèmes d'information par zones géographiques.

2. Les activitées prévues sont résumées ci-après:

a) Amélioration du système ARTEMIS

En 1989, on augmentera la capacité du système ARTEMIS à l'aide d'un logiciel permettant de traiter les données NOAA AVHRR ayant une résolution de 1,1 km, disponibles depuis la fin de 1987 à la station régionale de Maspalomas (Canaries, Espagne), et qui seront disponibles au centre AGHRYMET (Niger) à la mi-1989 et au Département de météorologie du Kenya à la mi-1990. De plus, le Gouvernement pakistanais installe une station de réception NOAA, qui permettra d'assurer régulièrement la couverture de toute la région de l'Asie du Sud-Ouest. A partir des indices de végétation obtenus avec une résolution de 1,1 km, on peut évaluer beaucoup plus en détail la végétation, pour orienter les activités des équipes de prospection sur le terrain.

b) Etudes de calibrage pour l'évaluation de la végétation

Dans le courant de l'été 1989, la FAO lancera un programme de collecte, de traitement et d'analyse de données à plusieurs niveaux dans le Tamesna (Niger), avec l'appui financier du gouvernement belge. Il s'agit d'entreprendre une étude détaillée des capacités de différentiation de la végétation des senseurs installés sur satellite et des senseurs aéroportés, afin de mettre au point les techniques opérationnelles de télédétection employées sur le système ARTEMIS. Pendant la période juillet - octobre 1989, on recueillera des données NOAA ayant une résolution de 4 km et 1,1 km, des données Landsat TM (résolution 30 m), des données de télédétection par aéronefs légers (video) et des observations au sol, après quoi il faudra traiter, analyser et interpréter les informations obtenues.

c) Développement des télécommunications de DIANA

La FAO, en collaboration avec l'Agence spatiale européenne (ASE), réalise actuellement un projet de mise au point et de démonstration d'un système de communication par satelitte

dénommé DIANA (données et informations disponibles maintenant en Afrique). Ce système, qui sera mis en place à partir de la fin 1990, permettra d'établir des communications entre les micro-ordinateurs du siège de la FAO et des micro-ordinateurs situés en plusieurs endroits d'Afrique, grâce au satellite Intelsat. Pendant une période de démonstration d'un an, la FAO et l'ASE testeront conjointement les capacités du système DIANA pour une série d'applications, y compris pour la transmission des données ARTEMIS aux usagers aux niveaux régional et national, la diffusion des bulletins d'information de la FAO, comme le Bulletin sur le criquet pèlerin, les Bulletins du SMIAR et les communications sur les opérations.

d) Phase II du projet ARTEMIS

La première phase du projet réalisé dans le cadre d'un Fonds fiduciaire pour mettre en place le système ARTEMIS prend fin en juin 1989. Après avoir examiné le projet en novembre 1988 et constaté les résultats positifs obtenus, la FAO a établi un projet de trois ans pour la Phase II (ARTEMIS) et l'a présenté au gouvernement des Pays-Bas; il s'agit d'appuyer le fonctionnement et l'entretien du système, d'assurer un usage régulier de ces produits, tant au Siège qu'aux niveaux régional et national, pour la sécurité alimentaire et la lutte contre les migrateurs nuisibles, d'assurer la formation des usagers sur les plans régional et national et de perfectionner le système pour d'autres activités de surveillance dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches, qui relèvent des compétences de la FAO.

EVALUATION DES RETOMBEES ECOLOGIQUES DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

La réunion a noté que depuis la dernière session du Comité, de nouvelles informations avaient été recueillies concernant les effets secondaires sur l'environnement des produits chimiques utilisés en lutte antiacridienne, mais a fait sienne la recommandation de la Réunion sur la recherche antiacridienne (octobre 1988), selon laquelle un complément de recherche reste nécessaire dans ce domaine. Il a été informé de l'étude pilote qui doit être réalisée au cours de l'été 1989 sur les effets secondaires des produits chimiques au Sénégal, étude qui doit être réalisée conjointement par des experts des Pays-Bas, du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, du Sénégal et de la FAO.

La réunion a noté avec préoccupation que les grandes quantités de pesticides actuellement disponibles dans nombre de pays de la région posaient des problèmes de stockage et d'évacuation. En certains endroits de la région, les installations de stockage sont insuffisantes, d'un point de vue tant qualitatif que quantitatif, ce qui pourrait poser des problèmes de santé aux travailleurs, mais risquerait également de réduire l'efficacité des pesticides, à cause de la décomposition de la matière active ou de la formulation. En outre, il peut y avoir augmentation des impuretés dans les pesticides, ce qui risque d'accroître leur toxicité pour les mammifères. On a toutefois rappelé que même lorsque les conditions de stockage sont satisfaisantes, le taux de décomposition des pesticides entreposés est plus élevé que dans les climats tempérés, compte tenu des hautes températures enregistrées dans la région, du moins pendant une partie de l'année. Cela montre bien à quel dégré il importe de bien gérer les stocks de pesticides - entreposage, enregistrement des entrées et sorties, rotation des stocks, etc. - afin de réduire au minimum les stocks de pesticides périmés accumulés dans chaque pays, qui sont inefficaces et souvent dangereux.

Les participants à la réunion ont noté qu'il fallait de toute urgence adopter des méthodes adéquates et sûres de destruction des stocks déjà périmés et des conteneurs de pesticides, méthodes qui devront être adaptées aux conditions spécifiques de la région.

Annexe XIII

PROPOSITIONS DE RECHERCHES SUR LE CRIQUET PELERIN APPUYEES PAR LA FRANCE

Le PRIFAS (France) a fait le point de ses actions de recherche. En ce qui concerne le criquet pèlerin:

a) Le biomodèle spécifique est financé par la CEE et la France. Le premier prototype devra être présenté d'ici juillet 1990. La validation est fondée sur une remontée historique des années 1984-1989. A partir de données environnementales, on estime pouvoir récupérer en n'importe quel point de l'aire du criquet pèlerin en Afrique la dynamique des populations et les effectifs concernés. Ceci à l'échelle décadaire et avec une resolution de l'ordre du degré carré ou peut être du quart de degré carré. Des améliorations, des perfectionnements pourraient être apportés à l'issue de ce premier prototype dans un an environ, en faisant appel à d'autres partenaires.

b) Projet Acridométéorologie: Projet PRIFAS où deux chercheurs seront affectés au Centre Agrhymet du CILSS à Niamey à compter d'août 1989 et probablement pour trois ou quatre ans. Les chercheurs apporteront une contribution régionale à la compréhension des principaux problèmes acridiens au Sahel, dont celui posé par le criquet pèlerin.

c) Un plan d'opération est en cours d'élaboration en Ecotoxicologie liée aux effets de la lutte antiacridienne avecun ou deux partenaires du Sud Sahara et deux ou trois donateurs. Cela suppose de la part du PRIFAS l'affectation d'un écologue et d'un acridologue qui se consacreront à des enquêtes en situation réelle d'utilisation d'insecticides.

PROPOSITIONS DE RECHERCHES SUR LE CRIQUET PELERIN APPUYEES PAR LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

La République fédérale d'Allemagne a informé le Comité qu'elle comptait financer un projet de recherche appliquée sur les autres méthodes possibles de lutte antiacridienne, d'un coût total de 9,5 millions de DM, sur trois ans, qui sera réalisé par plusieurs instituts/universités allemands en coopération avec des agences et organisations internationales des pays développés et des pays touchés par les invasions de criquet pèlerin. Les domaines d'étude seront les suivants:

a) Télédétection: établissement de cartes sur les biotopes pour déterminer les zones de reproduction du criquet pèlerin dans certaines régions d'Afrique de l'Est et d'Afrique de l'Ouest.

b) Physiologie: identification et analyse du phéromone de grégarisation. Synthèse des composés analogues. Compréhension de ses effets sur le système nerveux central et endocrinien. Méthodes pratiques d'essais sur le terrain.

c) Test de l'efficacité des alcaloïdes de pyrrolicidine, comme attractifs pour Zonocerus variegatus et les criquets. Essais de formulations pour l'appâtage dans des conditions pratiques.

e) Lutte: sélection des agents pathogènes des criquets et sauteriaux. Isolement, caractérisation et essais en laboratoire.

f) Isolement et caractérisation des répulsifs naturels et des régulateurs de croissance de Melia volkensii. Tests en laboratoire sur des criquets.

g) Essais sur le terrain d'autres composés utilisables pour la lutte contre les criquets et sauteriaux (par exemple Nosema spp., Teflubenzuron).

h) Ecologie: surveillance biologique des effets secondaires des composés récemment mis à l'essai pour la lutte contre les criquets et sauteriaux.

i) Recherche sur les aspects peu connus de la bio-écologie du criquet pèlerin (facultatif).

j) Evaluation des pertes: mise au point de méthodes pour l'évaluation des dégâts causés par les criquets. Calculs économiques.

k) Services d'accompagnement: production massive de S. gregaria dans deux localités.

l) Service de documentation.

Annexe XV

PROPOSITIONS DE RECHERCHES SUR LE CRIQUET PELERIN APPUYEES PAR LE ROYAUME UNI

Le Gouvernement britannique a ouvert de nouveaux crédits à l'ODNRI pour permettre la formation sur les techniques d'analyse mises au point par l'ALRC et utiliser toutes les archives sur le criquet pèlerin afin de préparer des monographies replaçant la recrudescence récente dans une perspective historique. L'objectif sera d'analyser les évènements survenus entre 1985 et 1989, avec la participation active du personnel travaillant dans les zones touchées.

Annexe XVI

PROPOSITIONS DE RECHERCHES SUR LE CRIQUET PELERIN APPUYEES PAR L'USAID

L'USAID s'est déclaré intéressé par la recherche sur l'environnement et a fourni des informations sur les résultats déjà obtenus et sur les plans futurs et les propositions de projets. Cela concerne notamment les domaines suivants:

a) lutte biologique à l'aide d'agents pathogènes et de champignons;
b) développement de l'utilisation du margousier;
c) techniques pour l'évacuation des produits;
d) évaluation des pertes de récolte;
e) études coûts-avantages.

Annexe XVII

FORMATION

L'Information ci-dessous montre les activités de formation entreprises depuis le 29ème session du DLCC (juin 1988).

1. Fonds fiduciaire 9161

1.1 Cours international de formation sur l'application des pesticides dans la lutte antiacridienne, Montreux, Suisse, 14-25 août 1988

Des participants des pays suivants ont suivi le cours: Mauritanie, Niger, Guinée Bissau, Sénégal, Cap Vert, Togo, Guinée, Bénin, Tchad, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Cameroun et Mali.

1.2 Cours succint sur l'application aérienne des pesticides, Cranfield, Royaume Uni, 5-16 septembre 1988

Un participant de l'Ethiopie a assisté.

2. A part le financement du fonds international, la formation à tous les niveaux du personnel Protection des plantes/lutte antiacridienne a été entreprise dans le cadre d'autres fonds fiduciaires et du projet TCP/ECLO et PNUD.

2.1 PNUD/FAO/INT/88/705 - Atelier sur l'utilisation, la maintenance et la supervision des appareils de pulverisation ULV aériens et ceux montés sur véhicules, Niamey, Niger, 16-24 avril 1989 (co-financé et co-organisé par USAID

Les pays suivants ont participé: Mauritanie, Sénégal, Mali, Niger, Tchad, Gambie, Guinée Bissau, Cap Vert, Burkina Faso, Soudan, Cameroun, Nigéria, Côte d'Ivoire.

2.2 Formation des paysans sur la lutte antiacridienne

Des cours de formation sont en cours d'avril à juin 1989 dans les pays suivants: Mauritanie, Mali, Niger, Sénégal et Tchad.

3. ECLO/RAF/019/USA

3.1 Cours nationaux de formation des prospecteurs en matière de prospection et de la lutte contre le criquet pèlerin

Des cours nationaux ont été organisés d'avril à juin 1989 dans les pays suivants: Mauritanie, Sénégal, Gambie, Mali, Niger, Tchad.

4. TCP/RAF/7857

Cours régional FAO de formation sur la biologie, l'écologie et la lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'ouest, Dakar 11-12 juillet 1988

19 agents ont participé provenant de Burkina Faso, Cap Vert, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.

5. RAF/88/033

Cours de formation régionale sur la Biologie, l'Ecologie et la protection amenagère contre les ravageurs migrateurs, 2-12 mai 1989 à Nairobi, Kenya, et Naivasha, Kenya

Deux participants de chacun des pays membres du DLCO-EA ont participé.

6. Programmes de formation USAID

6.1 Formation sur la pulvérisation ULV : voir para 2.1

6.2 Formation sur l'utilisation de l'équipement de formation, Niamey, 23-26 avril 1989

6.3 Formation sur l'évaluation de pertes, Banjul 19-20 avril 1989.

FONDS FIDUCIAIRE INTERNATIONAL 916 l
CONTRIBUTIONS ET DEPENSES

Rapport financier

1. Le Fonds fiduciaire sus-mentionné a été créé par le Directeur général de la FAO suivant les recommandations de la neuvième session du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin. Le Directeur général, administrateur du Fonds fiduciaire, demande l'avis du Comité de lutte contre le criquet pèlerin qui définit les politiques générales du Fonds; le Comité examine également le budget annuel et reçoit des rapports financiers de la FAO.

Budget, état des comptes pour 1988

2. On trouvera à l'Annexe A le budget annuel du Fonds fiduciaire ainsi que les comptes pour 1988.

3. Les dépenses totales en 1988 ont atteint 245 986 $E.-U. La situation à la fin de l'année 1988 montre un solde positif d'environ 92 278 $E.-U.

Budget et état des comptes pour 1989

4. L'Annexe B donne également une ventilation des dépenses et engagements pour 1989 au 30 avril 1989.

Contributions

On trouvera à l'Annexe C le barême des contributions gouvernementales au Fonds fiduciare et, à l'Annexe D, des renseignements sur les contributions restantes dues au 31 mars 1989.

Annexe A

FONDS FIDUCIAIRE INTERNATIONAL 9161

Budget et Etat des comptes (en dollars E.-U.)

Recettes	Budget annuel approuvé	Dépenses 1988	Engagements/ Dépenses au 30.4.89
Solde de report		266 130	92 278
Contributions des pays membres (intérêts compris)	192 820	72 134	20 000
TOTAL	192 820	338 264	112 278
Décaissements			
10. Personnel	35 000	49 194	20 002
20. Voyages	20 000	76 817	23 847
30. Services contractuels	20 000	24 374	-
40. Dépenses générales de fonctionnement	5 000	60 133	2 280
50. Fournitures	10 000	1 104	-
60. Equipement	35 000	-	-
80. Bourses et formation	50 000	6 065	-
90. Frais de soutien des projets (13%)	22 750	28 299	7 557
Dépenses totales	197 750	245 986	53 686
Solde non engagé		92 278	58 592

Annexe B

FONDS FIDUCIAIRE INTERNATIONAL 9161

Ventilation des dépenses de 1988 et engagements au 30 avril 1989

	Dépenses 1988	Engagements et dépenses au 30.4.1989
10. Personnel		
Consultants (préparation de la réunion et du rapport sur la recherche relative au criquet pèlerin; assistance à la Turquie pour la campagne criquet pèlerin; prospection et lutte aérienne contre le criquet pèlerin au Maroc)	26 328	13 464
Réunion Ad Hoc sur la Force Internationale d'intervention; réunion sur la recherche relative au criquet pèlerin	22 866	
Consultation d'experts sur l'application des pesticides en lutte antiacridienne		6 538
TOTAL	49 194	20 002
20. Voyage		
Personnes ne faisant pas partie du personnel		
- Cours de formation, Montreux	24 519	18 500
- Planification campagne criquet pèlerin, avril 88	3 062	
- Fourniture de données météo pour les activités ECLO (Alger, M. Pedgley)	1 658	
- Conseil d'administration OCLALAV, Mali	19 470	
- Réunion Ad Hoc criquet pèlerin, Rome, décembre 88	24 274	5 347
TOTAL	72 956	23 847
Voyage du personnel		
- Personnel du siège	3 861	-
TOTAL voyages	76 817	23 847

Annexe B (suite)

	Dépenses 1988	Engagements et dépenses au 30.4.1989
30. Services contractuels		
- Publications (documents du comité, bulletins de prévision, etc.)	16 374	
- Poste aérienne	8 000	(8 000)
TOTAL	24 374	
40. Dépenses générales de fonctionnement		
- Transport de pesticides, Tunisie	295	
- Essai de pesticides, Niger	1 795	
- Frêt aériens de pesticides, Kenya	540	
- Conseil d'Administration OCLALAV, Mali	12 803	
- Frêts de pesticides, Niger	44 000	
- Cours DLCO-EA		2 280
- Divers	700	
TOTAL	60 133	2 280
50. Commande de librairie	1 104	-
TOTAL	1 104	
80. Bourses		
- Solde de frais de participation aux cours de formation, Cranfield et Montreux; participants de ETH, KEN, SOM et GHA	6 065	
90. Frais de soutien des projets (13%)	28 299	7 557
TOTAL GENERAL	245 986	45 686

Annexe C

BAREME DES CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES AU FONDS DE DEPOT INTERNATIONAL POUR LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN NO. 9161 (MTF/INT/008/MUL)

PAYS	DOLLARS E.-U.
Afghanistan	3 480,00
Algérie	7 700,00
Bahrain	920,00
Cameroun	2 780,00
Tchad	3 520,00
Djibouti	1 120,00
Egypte	5 740,00
Ethiopie	4 320,00
Gambia	2 420,00
Ghana	3 280,00
Inde	20 000,00
Iran	20 000,00
Irak	7 440,00
Jordanie	3 420,00
Kenya	3 580,00
Liban	3 060,00
Libye	10 640,00
Mali	3 600,00
Mauritanie	2 900,00
Maroc	5 360,00
Niger	3 760,00
Nigéria	8 940,00
Oman	2 100,00
Pakistan	6 520,00
Qatar	1 760,00
Arabie saoudite	20 000,00
Sénégal	3 520,00
Somalie	3 500,00
Soudan	3 980,00
Syrie	4 520,00
Tunisie	4 460,00
Turquie	14 480,00
Uganda	3 380,00
Emirats arabes unis	4 600,00
République arabe du Yémen	3 580,00
République démocratique populaire du Yémen	2 920,00
TOTAL	207 300,00

Annexe D

FONDS FIDUCIAIRE No. 9161 (MTF/INT/008/MUL)
PROJET INTER-REGIONAL DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

CONTRIBUTIONS AU 31 MARS 1989 (1)

Pays Membres	Contributions à recouvrer 1976/88	Contributions reçues au 31/3/89	Contributions dues au 31/3/89	Contributions dues pour 1989/90
Afghanistan	18 970,00	0,00	18 970,00	3 480,00
Algérie	38 500,00	0,00	38 500,00	7 700,00
Bahrain	920,00	0,00	920,00	920,00
Cameroun	11 567,05	0,00	11 567,05	2 780,00
Tchad	33 720,00	0,00	33 720,00	3 520,00
Egypte	5 740,00	0,00	5 740,00	5 740,00
Ethiopie	27 140,94	0,00	27 140,94	4 320,00
France (Djibouti)	8 820,00	0,00	8 820,00	1 120,00
Gambie	14 520,00	0,00	14 520,00	2 420,00
Ghana	20 635,94	0,00	20 635,94	3 280,00
Inde	70 000,00	20 000,00	50 000,00	20 000,00
Iran	121 800,00	0,00	121 800,00	20 000,00
Irak	44 640,00	0,00	44 640,00	7 440,00
Jordanie	6 840,00	0,00	6 840,00	3 420,00
Kenya	22 554,41	0,00	22 554,41	3 580,00
Liban	11 728,12	0,00	11 728,12	3 060,00
Libye	67 480,00	0,00	67 480,00	10 640,00
Mali	4 813,00	0,00	4 813,00	3 600,00
Mauritanie	29 025,09	0,00	29 025,09	2 900,00
Maroc	5 340,00	0,00	5 340,00	5 360,00
Niger	24 360,00	0,00	24 360,00	3 760,00
Nigéria	13 729,61	0,00	13 729,61	8 940,00
Oman	6 300,00	0,00	6 300,00	2 100,00
Pakistan	6 790,00	0,00	6 790,00	6 520,00
Qatar	9 630,00	0,00	9 630,00	1 760,00
Arabie saoudite	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
Sénégal	23 686,42	0,00	23 686,42	3 520,00
Somalie	20 274,77	0,00	20 274,77	3 500,00
Soudan	-2 674,30	0,00	-2 674,30	3 980,00
Syrie	33 150,00	0,00	33 150,00	4 520,00
Tunisie	13 536,44	0,00	13 536,44	4 460,00
Turquie	-	-	-	14 480,00
Uganda	13 520,00	0,00	13 520,00	3 380,00
Emirats arabes unis	9 200,00	0,00	9 200,00	4 600,00
R.A. du Yémen	3 580,00	0,00	3 580,00	3 580,00
R.D.P. du Yémen	15 200,00	0,00	15 200,00	2 920,00
TOTAL	777 711,79	20 000,00	757 711,79	207 300,00

1. La Turquie a rejoint le Comité au début de 1988 et sera sollictiée de payer la contribution à partir du 1 juin 1989 pour l'année financière 1989/90